

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 24 JUIN 2025

11 h

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS

(Approuvé en séance du Conseil départemental du 22 septembre 2025 avec l'abstention de Mme Sophie PANTEL)

Selon les dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente.

Ce procès-verbal vient compléter le relevé des délibérations du 24 juin 2025 publié le 26 juin 2025.

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 24 juin 2025 – 11 h

Date de publication : 24 septembre 2025

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

La séance est ouverte à 11 h 00, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental de la Lozère.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je vais laisser la parole à Denis BERTRAND pour faire l'appel.

Monsieur Denis BERTRAND, Président de la commission infrastructures et mobilités

- Robert AIGOIN : présent
- Françoise AMARGER BRAJON : présente
- Rémi ANDRÉ : absent, représenté par Robert AIGOIN
- Alain ASTRUC : présent
- Denis BERTRAND : présent
- Régine BOURGADE : présente
- Patricia BREMOND : Absente (elle va arriver plus tard)
- Ève BRÉZET : présente
- Jean-Louis BRUN : présent
- Séverine CORNUT : absente, représentée par Patrice SAINT-LÉGER
- Didier COUDERC : présent
- Dominique DELMAS : absente, représentée par Ève BRÉZET
- Valérie FABRE : absente, représentée par Jean-Paul POURQUIER
- Gilbert FONTUGNE : présent
- Francis GIBERT : présent
- Christine HUGON : présente
- Michèle MANOA : présente
- Guylène PANTEL : présente
- Sophie PANTEL : absente, représentée par Didier COUDERC
- Jean-Paul POURQUIER : présent
- Valérie REBOIS-CHEMIN : présente
- François ROBIN : présent
- Patrice SAINT-LÉGER : présent
- Laurent SUAU : présent
- Michel THEROND : absent, représenté par Christine HUGON
- Johanne TRIOULIER : présente

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur BERTRAND. Je vais peut-être demander à Madame le Docteur Elisabeth CLUZEL de venir à côté de moi.

Parce que bien évidemment, tout le monde connaît le Docteur CLUZEL dans le Département de la Lozère, particulièrement ceux qui s'intéressent au laboratoire départemental d'analyses. Donc, je crois que vous avez fait valoir vos droits à la retraite au 1er août. Il me semblait important qu'on puisse collectivement, dans le cadre d'un Conseil départemental, la remercier pour son action au sein du Département depuis un peu plus de 25 ans. Oui, c'est ça, oui, c'était en 1999. Vous étiez arrivée au précédent millénaire !

Madame Elisabeth CLUZEL

C'est cela, au précédent millénaire, exactement, au siècle dernier.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je crois que le Département, les services du Département, les élus du département, toutes majorités confondues, les prestataires, les collectivités, tout ce qui est commerce, tous ceux avec qui vous avez pu entrer en relation, garderont pendant longtemps votre passage au sein de ce laboratoire départemental d'analyses, votre action qui a permis quand même son évolution au fil du temps pour une adaptation permanente aux nouvelles contraintes et aux nouvelles législations, aux nouvelles analyses, aux nouvelles épizooties, les agriculteurs particulièrement, donc les vétérinaires du territoire, nous en avons dans notre assemblée, comme Patrice SAINT-LÉGER, qui pourront aussi témoigner de toute la reconnaissance que vous doit le département de la Lozère alors que vous faites valoir, quelque chose qui est juste nécessaire, donc de partir pour une retraite bien méritée.

Je tenais aujourd'hui à vous témoigner toute notre sollicitude, toute notre gratitude pour ces années passées, souvent dans l'ombre, dans la discrétion, mais avec efficacité, pugnacité, engagement. Vous étiez serviable, vous étiez au service de la population, vous étiez au service de ce territoire, et donc de tout cela, nous devons vous en remercier. Je souhaite qu'on vous applaudisse pour ça.

Il y a un petit cadeau, mais je vous le donnerai tout à l'heure. Il y a peut-être des anciens présidents, Francis GIBERT en charge de la Commission Agriculture , Patrice , qui voudraient dire quelques mots ?

(applaudissements)

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Moi, je ne peux que m'associer aux félicitations, aux remerciements que tu viens de faire, Président pour avoir travaillé pendant tout mon mandat, donc 11 ans, avec Mme CLUZEL. Au laboratoire départemental, qu'elle a su parfaitement diriger et encadrer tout ce personnel, d'abord, parce que c'est un nombre important de personnes dans ce laboratoire.

Nous avons connu des moments difficiles, des soucis où les laboratoires privés s'étaient un peu insurgés contre les laboratoires départementaux. Ils sont montés au créneau et c'est encore le cas. Elle a su faire face, s'adapter, prendre des marchés qui nous rapportent un peu, les marchés de l'eau en particulier, parce que pour tout le reste, évidemment, le Département est amené à contribuer.

Et nous sommes, chaque année, dans une subvention d'équilibre non négligeable, mais que nous souhaitons la moins importante possible pour les finances du Département. Voilà, donc dans tout ce contexte, je crois que vous avez su parfaitement d'abord porter des missions confiées au laboratoire départemental, en matière de prophylaxie pour les agriculteurs, et d'autre part, avoir parfaitement dirigé, toutes ces équipes, pendant une longue période, de 1999 à aujourd'hui, ça fait un bail. Je m'associe parfaitement à ces remerciements, vraiment félicitations, bravo, et puis, je vous souhaite, bien sûr, une très bonne retraite, bien méritée.

Monsieur Francis GIBERT, Président de la commission Économie circulaire, Agriculture et accompagnement des filières

Je ne vais pas rajouter grand-chose, juste m'associer aux remerciements du Président, et vous dire qu'on a de la chance d'avoir un laboratoire départemental en Lozère, qu'il faut soutenir. Vous êtes là, c'est vous qui faites tourner le laboratoire aussi, et on a besoin de vous, l'agriculture principalement, puisque je suis agriculteur aussi. L'agriculture a besoin de vous, parce que nous sommes confrontés aujourd'hui à de plus en plus de maladies, à plus d'épizooties. C'est important, parce que vous êtes disponible, parce qu'on peut vous joindre, et parce que vous êtes en Lozère, aussi. Donc, pour tout le travail que vous avez fait, je vous remercie, et je vous souhaite aussi une excellente retraite. Merci.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci beaucoup. Oui, parce que c'est vraiment un outil de proximité. Robert ?

Monsieur Robert AIGOIN

C'est un outil de proximité, oui. Madame CLUZEL, d'abord, merci. Cela fait très longtemps que l'on se connaît. Depuis le début et le travail qui avait pu être fait avec Jean-Marie GAZAGNE en tant que directeur du laboratoire, puis le nouveau laboratoire qu'on a lancé avec Jean-Paul POURQUIER bien avant d'ailleurs. C'était un défi de garder un service public, et c'est toujours le défi d'ailleurs d'avoir ce service public c'est-à-dire qu'il soit à l'écoute des populations et des collectivités, la réactivité lorsqu'on a un incident, que ce soit dans une cantine, que ce soit sur une exploitation agricole, et d'avoir cette réactivité presque 7 jours sur 7.

Et je peux en témoigner, nous avons eu des crises, et vous avez su relever tous les défis qui avaient pu être à ces moments-là, qui étaient difficiles, à la fois pour celui qui subissait le problème, et aussi par rapport à vos services et à votre personnel, qui a su donner 100%. Et je crois que nous vous devons un grand, grand, grand merci d'avoir tenu ce service public en état, même s'il y a toujours une subvention d'équilibre, mais je pense que ça le mérite, parce que nous avons un outil en service public de grande qualité. Merci, Mme CLUZEL.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Patrice ?

Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Oui, un petit mot. Je ne pourrais pas passer à côté, évidemment, puisque je connais Elisabeth depuis plus de 30 ans, et j'ai travaillé, partagé mon activité en libéral avec son mari, Philippe. Donc je crois que, quand Elisabeth a pris la direction à la tête du laboratoire, c'est un esprit très rigoureux qui s'est emparé de ce site, avec une expertise scientifique qui était propre

aux études qu'elle avait faites à l'école de vétérinaires de Toulouse, et ça on ne peut pas lui enlever. Donc on a pu progresser d'un point de vue scientifique de manière très approfondie, et avec les nouvelles exigences des départements, on a pu gagner la confiance de cette structure. Et je crois que de ce côté-là, on ne peut que la remercier.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ? Alors je vais vous remettre un petit présent de la part du Conseil départemental pour tous les services que vous avez rendus à l'Assemblée départementale et au département de la Lozère, merci beaucoup.

Madame Elisabeth CLUZEL

Merci beaucoup, M. le Président. Je suis extrêmement touchée par l'accueil que vous me faites, la reconnaissance que vous exprimez. Moi, j'ai fait rigoureusement mon travail. Maintenant j'atteins l'âge limite, je vais avoir 67 ans, donc il est temps de s'arrêter mais j'apporte la preuve qu'on peut survivre au-delà de 64 ans sans être retraité (rires).

Mais c'est aussi parce que le Département a accepté, d'une part que je travaille à temps partiel, parce qu'il est vrai qu'avec le temps, la fatigue arrive, c'est tout à fait normal, et que je suis très reconnaissante au département de l'avoir accepté et d'avoir accepté également mon projet de transfert de compétences, mis en place sur plusieurs années en faveur de Nicolas AZAÏS. Cela a été extrêmement positif, c'est vraiment gagnant-gagnant et cela a permis un transfert progressif.

Je dois dire que tout ce que vous avez dit, c'était exactement ce que je voulais dire, c'est-à-dire que nous avons un laboratoire départemental qui est un vrai service public, qui est un service de proximité, qui a la connaissance du terrain et qui, finalement, est très apprécié par les Lozériens parce qu'il apporte un service réactif quand il le faut et un service d'expertise.

Il faut savoir que c'est un des meilleurs laboratoires de France. C'est pas juste moi qui le dit mais le comité français d'accréditation, qui nous délivre tous les 15 mois les accréditations. Il nous comble de félicitations à chaque évaluation parce qu'il y a du personnel qui s'investit. J'ai vraiment eu la chance d'avoir du personnel sur lequel j'ai toujours pu compter, dès qu'il a fallu faire du travail supplémentaire.

Quand il y a des crises sanitaires, il faut être là, tout de suite, il faut répondre présent, il n'y a pas d'horaires, il n'y a pas de soirée, il n'y a pas de week-end. Nous sommes là car il y a, au bout, une personne qui attend dans l'angoisse les résultats des analyses.

Et donc j'ai toujours, toujours, pu compter sur le personnel, et vraiment, je les en remercie, parce que finalement, ils n'étaient pas obligés de me suivre, mais ils l'ont toujours fait. Je pense qu'on peut les remercier aussi. Nous avons vraiment un très très très bon outil de proximité qui fonctionne et j'espère que ça va durer encore très longtemps.

C'est vrai que quand j'ai pris la direction du laboratoire, j'ai essayé d'optimiser sa productivité, d'optimiser le fonctionnement et l'organisation pour contraindre, limiter les charges financières qui pèsent sur le Département avec la subvention d'équilibre.

C'est évident, on a un coût de fonctionnement qui est assez élevé, notamment en raison de l'assurance qualité que nous sommes obligés d'avoir pour obtenir ces accréditations. Les accréditations sont le gage de la fiabilité des résultats qui sont rendus par le laboratoire et c'est l'essence même d'un laboratoire de rendre des résultats exacts, sur lesquels les clients peuvent compter. Mais c'est aussi un travail énorme qui a un coût. Seulement, c'est ce qui nous permet de postuler à des marchés publics et c'est la qualité du travail qui permet également que nous ayons pu remporter, à chaque fois, le marché du contrôle sanitaire officiel des eaux alors que nous étions en concurrence face à des laboratoires privés de grandes multinationales. Nous, nous sommes

vraiment le tout Petit Poucet et c'est par la qualité du travail qui a été fait que le marché a été remporté à chaque fois. Il faut espérer que ça dure aussi.

Je vous remercie en tout cas, là je suis encore en congés pour le moment. Je m'entraîne à prendre des vacances parce que c'est une activité que je n'ai pas pratiquée beaucoup.

Ceux qui me connaissent savent que pendant toute ma carrière, je n'ai pas beaucoup pris de congés, pratiquement jamais. Donc j'essaye de m'y habituer et ça marche assez bien, et puis, le 1er août, je serai officiellement en retraite. Merci encore.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Ce que vous avez dit est très juste sur le fait que vous avez permis aussi la transition avec Nicolas AZAÏS, que beaucoup bien évidemment d'entre nous connaissent. Il est également très bien dans son rôle de directeur, de gestionnaire de cet établissement et vous l'avez très bien formé, pour qu'il puisse continuer votre travail. Lui, je pense qu'il prend un peu de congés, quand même, contrairement à vous. Peut-être qu'il en prend un peu trop, d'ailleurs. (rires)

Madame Elisabeth CLUZEL

Avant de partir, définitivement, je lui fais repasser le message. Merci encore au département d'avoir toujours, toujours soutenu le laboratoire et de m'avoir toujours soutenue dans mes objectifs. Vraiment, ça a été formidable pour moi et ça a été une grande fierté de travailler au sein du département. Merci.

(applaudissements)

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci docteur. Bien, ce petit moment était bien agréable et nécessaire, pour quelqu'un qui s'est investi durablement pour le bien de la Lozère et des Lozériens.

On a fait déjà l'appel et l'on va passer aux prises de parole. Je vous dirai en fin de la mienne qu'on limitera les temps de parole peut-être, si vous le souhaitez, à 5 minutes pour que chacun puisse s'exprimer afin de ne pas exploser la durée de Conseil départemental. Ensuite, après les prises de parole, on laissera la parole au colonel du service départemental d'incendie et de secours pour nous présenter le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, le fameux SDACR, qu'on devrait, si vous en êtes d'accord, valider. Ce soir aussi, se tiendra également le conseil d'administration du SDIS, pour le valider également afin de pouvoir le rendre opérationnel.

Je vais donc vous dire quelques mots, mes chers collègues, mesdames et messieurs. Avant d'aborder les sujets qui nous réunissent aujourd'hui, permettez-moi de lever un instant les yeux au-delà de nos montagnes Lozériennes, de notre quotidien Lozérien, pour regarder ce qui se joue ailleurs sur la scène internationale.

Le monde traverse une nouvelle période qui est extrêmement troublée.

Les États-Unis sont entrés en guerre ce week-end aux côtés d'Israël dans le conflit qui oppose l'Iran à Israël. Dans ces affrontements, il n'y a jamais de réel vainqueur. Celui de l'Ukraine, enlisé depuis plus de trois ans, est là pour nous le rappeler. Ce sont toujours des civils, des enfants, des innocents qui paient le prix le plus lourd. Et dans notre engagement républicain au sein de cette assemblée, nous ne pouvons rester indifférents à ces drames humains.

Ce regard porté vers l'extérieur ne doit pas nous faire oublier ceux qui, ici, en France, ont œuvré pour leur territoire, et dans notre pays aussi, des drames nous rappellent la gravité de nos fonctions et le courage de ceux qui y servent. J'ai une pensée, bien évidemment, pour la

surveillante tuée au collège de Nogent en Haute-Marne, victime d'une violence insensée, ainsi que pour les deux sapeurs-pompiers décédés à Laon dans l'exercice de leur mission. Au travail ou en mission, dans les flammes et les gravats, ils ont donné leur vie pour sauver celle des autres, leur engagement nous oblige. Pour leurs familles, au niveau national et au niveau local, des cérémonies d'hommage ont été organisées. À leurs familles, à leurs collègues, à tous ceux que ces pertes affectent profondément, j'adresse au nom de vous tous, au nom de nous tous, notre solidarité, notre reconnaissance.

C'est aussi avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès la semaine passée de Roland ODOUL, maire de Prunières, qui était un élu de terrain, discret, engagé, fidèle à ses convictions et au service de ses administrés.

Je souhaite aussi que nous ayons collectivement une pensée pour lui, pour sa famille, pour son équipe municipale et pour les habitants, bien évidemment, de la commune de Prunières. Son souvenir continuera de vivre dans les prairies, les vallées, les forêts de sa commune, dans la mémoire de ceux qui l'ont connu.

Après ces pensées posées, revenons à notre mission, car dans les temps incertains, ce que nous devons, aux Lozériennes et aux Lozériens, c'est de la clarté, de la constance, de l'engagement et de l'action publique. C'est dans cet esprit que, lors de notre précédent Conseil, je vous avais informés de la mission de contrôle diligentée par la Chambre régionale des comptes (CRC) portant sur les exercices 2022 à 2024, ainsi que sur le budget primitif 2025 que nous avons voté. Le contrôle de la CRC, il était sur l'ensemble de la région Occitanie, avait pour but d'analyser l'évolution des budgets des Conseils départementaux pour essayer de faire remonter, au niveau national, l'évolution des budgets des 13 départements de la Région.

Ce rapport, n'est pour l'instant qu'à l'état provisoire, mais certaines conclusions méritent déjà d'être partagées avec vous. On le verra à l'automne, où il sera partagé plus globalement. La CRC souligne des dépenses aux prévisions réalistes et des recettes jugées prudentes. Autrement dit, notre gestion est sérieuse et sincère. Alors Jean-Louis BRUN, comme Madame l'ex-Présidente, vous aviez exprimé de forts doutes, largement médiatisés d'ailleurs, sur l'insincérité de ce budget, particulièrement de ses recettes. Je me dois de vous rappeler à la réalité, et ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Chambre régionale des comptes. Nous aurons l'occasion d'en reparler au mois de septembre ou d'octobre.

Je me dois aussi de vous rappeler, je l'ai déjà fait, l'esprit de responsabilité qui doit être le vôtre dans votre rôle d'opposant. Pas pour moi, pas pour la majorité départementale, mais bien pour l'ensemble de la population Lozérienne. Je tiens à avoir un mot pour deux de vos anciennes collègues qui avaient voté ce budget avec courage et lucidité parce qu'en responsabilité, elles avaient trouvé que le budget était sincère. Deux anciennes collègues qui vous ont quittés, très certainement à cause de vos permanentes déclarations agressives et sans fondement. Deux de vos anciennes collègues dont l'une a rejoint le groupe de la majorité présidé par François ROBIN et la seconde qui a souhaité rester autonome.

Je veux rassurer aussi sur le fait qu'aucune n'a subi de pression de ma part, comme ça a pu être dit, comme ça a pu être affirmé. Une fois définitif, le rapport de la CRC vous sera présenté dans le courant de l'automne. Je vous invite donc, avec réalisme, à regarder le prochain budget avec la plus grande attention et l'objectivité nécessaire, pas pour moi, encore une fois, mais pour notre département et pour ses habitants.

Lors de cette séance, après avoir voté le compte administratif de l'année 2024, Jean-Paul POURQUIER nous présentera la décision modificative au budget principal et sur les budgets annexes, et vous pourrez le constater. Vous pourrez constater la sincérité. J'en profite pour remercier l'équipe du service des finances, à qui je viens de confier une nouvelle mission il y a quelques semaines sur l'analyse de notre Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) et de nos engagements - je devrais dire des engagements de l'ancienne Présidente pour beaucoup - en

autorisations de programme pour les prochaines années. Car, je vous le redis, à mon sens, bien trop d'engagements ont été pris au regard de nos capacités en ingénierie interne mais aussi de nos capacités financières.

Depuis notre dernière séance du 4 mars, l'activité a été consacrée à faire progresser les dossiers sur nos compétences, sur le soutien aux collectivités et aux populations, avec une présence permanente des élus en responsabilité sur le terrain.

En sillonnant la Lozère de Saint-Michel-de-Dèze au Malzieu, de Villefort à La Canourgue, de Grandrieu à Meyrueis, en passant par les principales villes et les principaux bourg-centres, en recevant des personnalités extérieures comme la ministre Françoise GATEL, l'ambassadrice de Mongolie dans le cadre du partenariat avec le centre national de formation en milieu périlleux de Florac ou encore le directeur général de l'ARS Occitanie Didier JAFFRE ou aussi Maëlig LE BAYON, directeur général de la CNSA, ou enfin la venue de Laurent BERGER pour une conférence, venu sur une proposition de l'élue Dominique DELMAS, je tiens à le souligner .

Je souligne aussi et salue l'excellent travail réalisé par les élus en charge des solidarités Françoise AMARGER-BRAJON et Dominique DELMAS et particulièrement l'engagement des équipes d'Émilie POUZET-ROBERT, la Directrice de la Solidarité sociale, dans le cadre de la semaine de l'attractivité des métiers du secteur du médico-social et encore plus de la séance de clôture du vendredi qui a, je crois, été de très haut niveau avec différents intervenants venus des quatre coins de France et plus de 300 professionnels Lozériens réunis. La veille, je me suis, et je crois que je n'étais pas le seul, nous nous sommes bien amusés aussi lors de la journée Handi'Loz sur le site de Montrodât, en participant à différentes activités sportives organisées pour l'occasion avec, là aussi, une forte présence des services et des équipes du Conseil départemental, vous pourrez faire passer mes remerciements à tous ceux qui s'y sont engagés.

Les inaugurations oubliées des MDS de Langogne et de Florac, alors que les travaux étaient achevés bien avant mon arrivée à la présidence du Département, ont été l'occasion pour moi de rappeler l'importance des missions réalisées par les équipes sur le terrain, au plus proche des populations.

« La Lozère à Béziers » a connu un formidable succès, dont le tourisme ressent les retombées depuis, et on m'en parle régulièrement, des gens de Béziers viennent sur le territoire depuis la présence de la Lozère, fin mars. Bravo au service logistique et communication, ainsi qu'à Valérie REBOIS-CHEMIN pour cette organisation. Les équipes avec les partenaires réfléchissent à la nouvelle destination pour 2026 qui, compte tenu des échéances électorales de mars, pourrait se tenir en septembre. Nous y réfléchissons.

J'ai particulièrement apprécié l'ambiance et le ton donné par les équipes de la SELO lors de l'anniversaire des 40 ans du parc aux loups, Monsieur le Président. Une légèreté a flotté sur cette fin d'après-midi du 15 mai dernier pour un souvenir que je garderai inoubliable. C'est vraiment un grand moment au parc à loups.

Mais nous nous sommes aussi employés hors département. A ce titre, j'ai rencontré récemment à plusieurs reprises à l'Élysée le conseiller territoire Laurent CARRIÉ qui est le directeur de cabinet du Président de la République, la dernière fois en compagnie de Jean-Paul POURQUIER. Nous avons pu évoquer l'intelligence artificielle, l'implantation d'un data center en Lozère, sujet d'avenir si l'en est, et le pacte territorial, qui pourrait être un formidable levier pour notre territoire. Ce pacte est en cours d'écriture entre les services de la Préfecture et du Département. Une mission de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires doit très prochainement venir ici, dans le département, nous y accompagner. La signature est prévue dans le courant de cet automne, et bien évidemment, toutes les parties prenantes, que ce soit les élus, que ce soit les chambres consulaires, seront associées, comme elles l'ont déjà été, sur une première séance qui a eu lieu au mois de février de mémoire.

D'autres rencontres ministérielles ont suivi au ministère de la Justice et avec madame la Sénatrice au ministère de l'Intérieur pour défendre notamment la présence indispensable de l'hélicoptère de la sécurité civile que nous voulons pérenniser au-delà de la saison estivale. Mais pour l'instant, pour cette année, on n'était pas du tout certains d'avoir la même période de présence de l'hélicoptère sur le département de la Lozère. C'est la raison de ce déplacement à Paris, pour essayer d'aller plaider la cause. J'espère avoir un retour positif avec la présence de l'hélicoptère sur le département de la Lozère sur la même période que l'année passée.

Enfin, un très bon échange constructif avec Marie BARSACQ, ministre des Sports, auprès de laquelle j'ai pu insister sur le soutien à l'engagement associatif, sur la valorisation des épreuves sportives emblématiques comme le Trèfle Lozérien, et plus globalement sur la nécessité de redonner envie de s'engager dans un monde qui en a bien et grand besoin. Ce plaidoyer pour l'engagement, je l'ai poursuivi ici, sur notre sol, à l'occasion d'une belle réunion avec la sénatrice Guylaine PANTEL, la Maire de Mende, Régine BOURGADE et Michel VALETTE, qui représentait le CDOS, à l'issue de deux heures d'échanges avec plus de 100 bénévoles de tous les territoires, de tous les milieux associatifs, de petites associations comme de très grandes associations, que comporte le département, et surtout de toute la structuration associative du sport, de la culture, de l'animation locale, du patrimoine, du médico-social. Donc tout le monde était présent ou représenté. À l'issue de ces deux heures d'échanges, avec un peu plus de 100 bénévoles, 40 propositions ont été recueillies que nous sommes en train de travailler pour faire remonter à madame la Ministre. Bien évidemment aussi parce qu'il y a des propositions qui étaient très locales, pour travailler à essayer d'accompagner localement le milieu associatif. Donc, comme convenu avec madame la Ministre, ces propositions vont lui être transmises afin qu'elle puisse engager un débat au plan national, avec un message simple : il faut simplifier, accompagner et surtout cesser de décourager les bonnes volontés et le bénévolat.

Dans tout autre registre, je suis assez inquiet de la situation météo et des températures actuelles pour cette fin de mois de juin. Au-delà du risque pour les personnes les plus fragiles d'entre nous et pour lesquelles nous devons être collectivement vigilants, bien évidemment, il existe un risque important de sécheresse sévère cet été et cet automne. Cela me préoccupe au plus haut point. Alors que nous avons eu un printemps pluvieux, les ressources baissent à grande vitesse et le risque d'incendie est bel et bien là. Je demande donc une extrême vigilance à toutes et à tous. Avec le colonel Frédéric LHOMME, nous avons pu aller vérifier le 27 mai dernier l'état des équipements de la base de Garons. Nous pouvons être rassurés sur la présence en plus grand nombre que l'année dernière de Canadair et de Dash, ce qui est une bonne chose même si l'on n'est pas encore à l'optimum du dispositif technique de matériel qui doit être présent sur cette base.

Dans un autre registre, je suis assez fier de vous annoncer que le département, et c'est Christine HUGON qui nous représentait, a été récompensé aux Assises Nationales de la Santé. Un grand prix à saluer pour le travail remarquable de nos équipes, notamment celui mené par la cellule Lozère Nouvelle Vie. C'est un travail de qualité qui est réalisé par cette équipe, particulièrement en lien avec la santé, et qui donne un résultat avec de nouvelles installations, même si ce n'est pas encore assez et qu'il reste à faire. Vous le savez, l'accès aux soins en milieu rural est un défi permanent. Quelques chiffres pour rappeler qu'en 2024, 6 millions de Français n'avaient pas accès à un médecin traitant et 87% du territoire était classé en désert médical. En Lozère, c'est plus de 8000 personnes qui n'ont pas de médecin traitant. Donc, on a encore beaucoup, beaucoup à faire. Vous allez avoir à examiner tout à l'heure, un nouveau rapport pour essayer d'aller un peu plus loin dans nos engagements à ce sujet sur le département de la Lozère. Ici, dans ce territoire hyper rural, en dépit des difficultés, nous travaillons avec les équipes, avec les communes et les collectivités locales à essayer de trouver des solutions. D'où ce nouveau rapport, sur le sujet, qui vous est proposé tout à l'heure.

C'est d'ailleurs bien dans cet esprit que nous avons soutenu le maire de Châteauneuf-de-Randon dans sa bataille pour l'ouverture d'une antenne de pharmacie. Il y avait une antenne, une

pharmacie historique à Châteauneuf. À l'époque c'était le docteur Adrien DURAND, qui avait la pharmacie chez lui. Et puis il s'était ouvert une officine qui a fermé, il y a deux ou trois ans. Et donc le maire s'est battu avec son équipe et il a obtenu gain de cause. Je tiens donc à saluer ici la ténacité de Bruno DURAND et le soutien précieux de l'ARS, Didier JAFFRE le directeur général, et Xavier MARRETTE, le directeur départemental, qui ont accompagné l'expérimentation. Je salue aussi l'engagement de Madame Catherine VAUTRIN, ministre à qui j'avais écrit, et qui a répondu favorablement. Début août, ce nouveau dispositif sera opérationnel.

L'idée, c'est de venir à partir de la pharmacie de Bagnols-les-Bains, ce qui confortera la pharmacie de Bagnols-les-Bains aussi, de venir ouvrir de manière hebdomadaire, sur deux jours et demi, une officine sur Châteauneuf-de-Randon.

Et parce qu'on ne soigne pas sans se déplacer, nous avons avancé sur la RN 88 et le contournement de Langogne. Depuis la rencontre avec le Préfet de Région en décembre dernier à Toulouse, les échanges ont progressé. Même si, pour des questions techniques de gestion de déblais - donc des questions techniques et environnementales - il n'est pas possible d'inverser les deux phases telles que nous le souhaitions tous. Ce qui nous est proposé, c'est de faire, depuis la route départementale qui conduit à Villefort, sauter l'Allier puis redescendre au pont de l'Allier. Nous, nous souhaitions faire d'abord la partie Lozérienne, mais pour ces questions techniques et environnementales, Monsieur le Préfet de Région me confirme qu'il ne peut pas inverser. Par contre il a progressé puisque maintenant ils vont aller sur cette première phase jusqu'à la zone des Choisinets ; ce qui est une excellente chose pour Langogne et pour cette zone d'activité économique qui restait, si on n'était allé que jusqu'à la route de Villefort, entre guillemets un peu orpheline. C'est ce qu'on plaidait d'ailleurs aussi pour faire les travaux, sur la première tranche, depuis la plaine de Barre jusqu'à la route de Villefort. On plaidait aussi pour l'ouverture de cette zone d'activité et le développement économique du secteur de Langogne. Le fait qu'en maintenant sur la deuxième tranche, la première phase sur l'Allier, mais en allant jusqu'à la zone d'activité économique, c'est quand même une bonne nouvelle pour Langogne et pour le territoire.

Aujourd'hui, puisqu'il est reçu, le calendrier de paiement est sur la table pour 2025, donc c'est 4,4 millions d'euros qui seront mobilisés, dont 25% sont appelés aux départements et aux collectivités locales concernées. Un comité de pilotage est programmé pour début juillet, avec la venue du préfet de région. Merci à Denis BERTRAND et aux équipes pour leur travail, notamment lors de la dernière réunion publique qui s'est tenue à Pradelles, vendredi dernier, avec nos voisins de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

Alors, si l'on rajoute au contournement de Langogne que je viens d'évoquer, les études qui vont s'engager, madame le maire, en 2026, pour le contournement nord et est de la Commune de Mende, si l'on rajoute les études comparatives qui sont finalisées, cette année, sur un tracé neuf depuis l'A75 jusqu'au col de Vielbougue et les premiers travaux d'aménagement de sécurité sur le restant de l'itinéraire, pour moi, c'est une belle avancée pour la mobilité sur notre territoire ainsi que pour les enjeux de la RN 88 et il me semble qu'il y avait bien longtemps que les choses n'avaient pas autant bougé favorablement.

On le doit clairement au contrat de plan État-région qui a été signé entre l'État et la Région Occitanie. Donc Carole DELGA, merci, l'État, merci, d'avoir gravé dans le marbre cinq opérations différentes pour la Lozère, la cinquième étant les moyens financiers, les quelques moyens financiers qu'il faut pour finir la rocade ouest de Mende. Avec les services, nous avons déjà organisé des échanges avec les collectivités locales pour le financement du CPER en cours. Au-delà même, les services – Guillaume qui doit être là - sont mobilisés parce que c'est le Conseil départemental qui va porter le dossier sur les aménagements fonciers. On y participe activement.

Et on s'active aussi, et là je sais que ça va donner satisfaction à beaucoup d'entre vous même si je ne sais pas si on obtiendra gain de cause, on s'active donc aussi à Paris pour faire entendre la particularité de la Lozère, qui ne permet pas de supporter, comme c'est prévu, le quart de la charge financière de tous ces aménagements. Grosso modo, tous ces travaux que je viens

de vous indiquer, ces cinq axes de travaux sur la RN 88, c'est 100 millions d'euros et nous ne sommes pas au bout de la RN 88, car il y a encore plein d'autres choses à faire et notamment la deuxième tranche de Langogne. Et là, ce qu'il nous est demandé, au Département de la Lozère, aux collectivités locales de Lozère, c'est 25%. Or, la situation du Département, son poids financier ne permet pas de l'assumer complètement. On essaye donc de défendre, au travers notamment du pacte territorial dont je vous ai parlé tout à l'heure, l'idée que la Lozère soit traitée différemment du reste de la Nation pour la gestion de ses routes nationales.

Tout cela est quand même clairement bien concret. Nous le traduisons aujourd'hui dans les rapports à venir que nous vous présentons notamment au travers d'une décision modificative qui prend en compte quelques éléments. Là, les premiers engagements financiers pour la RN 88. On vous proposera de provisionner aussi une somme assez importante pour la SEM départementale sur les énergies renouvelables, Monsieur le président du SDEE.

On vous proposera aussi des compléments de financement pour les projets des Bondons. Concernant le projet du centre d'interprétation des mégalithes aux Bondons, une DSP avec affermage vient d'être lancée pour une ouverture au printemps 2026, normalement. Il faut que quelqu'un réponde à cette DSP, car je crains que le coût à supporter par le Département en exploitation, au-delà de l'investissement qui était déjà important. Ce n'est pas forcément une belle opération, puisque ça va peser sur les finances en exploitation. Chaque année ça va peser sur les finances du Département, sur le budget du Département, ce qui pour moi n'est pas une bonne nouvelle et qui va peser sur nos finances au détriment d'autres actions, parce que l'argent qu'on mettra là pour équilibrer en fonctionnement, il ne nous servira pas ou on ne l'aura pas pour faire autre chose.

Nous allons aussi changer de logiciel budgétaire et comptable pour un coût important, et qui est nécessaire pour moderniser nos outils. Nous travaillons sur un dispositif qui est porté par un syndicat mixte, qui a créé un logiciel de gestion financière qui s'appelle AGEDI, que certains doivent connaître.

Sur la solidarité territoriale avec les communes, donc toujours dans le cadre de cette DM, en faveur des syndicats et des communautés de communes, 2 millions d'euros pour solder les anciens contrats et permettre de lancer, en 2026, la nouvelle formule d'accompagnement des territoires, des communes, des communautés de communes et des syndicats.

A cela s'ajoute notre stratégie médicale qui s'intensifie avec le recours à un cabinet spécialisé, c'est l'objet d'un rapport aussi, pour aller démarcher des praticiens hors de France, dans certains pays de l'Union Européenne, mais aussi aller chercher des jeunes français qui vont faire leurs études dans ce pays, essayer de les sensibiliser pour venir s'installer en Lozère. Encore une fois, nous ne subissons pas, nous agissons, et nous pensons à demain.

Un demain où, je vous le disais tout à l'heure, l'eau est un sujet extrêmement sensible et qui m'inquiète. Même en Lozère, pays des sources, elle ne sera plus une ressource aussi abondante. C'est pour cela, si vous en êtes d'accord, que nous engagerons aussi un nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable. Le dernier date d'il y a 19 ans, puisqu'il avait été validé à l'automne 2006. Je pense qu'il faut le refondre, il faut poser un diagnostic clair à l'aune de la situation hydrologique et climatique d'aujourd'hui, il faut anticiper 2050, il faut intégrer les effets du climat, intégrer les évolutions que nous connaissons ces dernières années, repenser nos usages, repenser la sensibilisation de notre population. Et sûrement, aussi, nous aurons à travailler sur la gestion de la compétence qui, après la dernière loi, laisse le libre arbitre aux communes de transférer ou de ne pas transférer et interroge aussi sur les périmètres. Et Dieu sait, si ici, en Lozère, il y a à faire.

Je crois que d'ailleurs la Ministre va demander au Préfet, dès que les élections municipales seront passées, qu'au niveau départemental la commission départementale de coopération

intercommunale soit réunie sur ce sujet spécifique de la compétence eau et assainissement. Car demain, l'eau sera au cœur de toutes les stratégies et nous devons être prêts. Et puis l'eau c'est la vie et donc si on veut maintenir de l'activité si on veut développer des populations, il faut qu'on assure le minimum pour l'eau sur ce département de la Lozère.

Je le dis avec sincérité, pendant que certains cherchent des querelles, des procédures ou des tendances, parce qu'il y en a quand même quelques-unes, nous nous portons des projets. Pendant que certains s'agitent, nous avançons, nous travaillons avec pragmatisme.

Pendant que certains prennent la parole à tort et à travers pour exister, nous agissons pour les Lozériennes et les Lozériens. Et les Lozériens, eux, n'attendent pas des invectives, ils attendent des solutions. Les Lozériens attendent des résultats sur la santé, sur l'éducation, sur le grand âge, sur la mobilité, sur l'énergie, sur l'eau, sur le numérique, sur le pouvoir d'achat. C'est à cela que nous devons répondre avec calme, avec clarté, avec constance.

Alors que trop de nos concitoyens peinent à boucler les fins de mois, je suis surpris, extrêmement surpris, de voir que l'opposition s'exprime, m'invective, même, sur un seul sujet, les frais de déplacement. Leurs frais de déplacement. Tout cela est très loin des réalités du quotidien de nos habitants parce que, soi-disant, leurs frais de déplacement ne seraient pas payés en temps et en heure. Alors, je dis qu'encore faut-il que ces demandes de paiement des frais de déplacements soient déposées dans les formes, dans le respect de notre cadre, qu'ils ne soient pas retirés pour finalement être remis sur le logiciel informatique ou pas. Et après, moi, je valide. Parfois, je pose des questions, c'est vrai, mais après, je valide quand toute la procédure a été respectée.

Pour votre bonne information, un recours a été déposé contre le Département, un recours devant le tribunal administratif, sur ce sujet des frais de déplacement pour quelques centaines d'euros.

Cela relève pour moi - je ne dis pas qui l'a déposé parce qu'elle n'est pas là aujourd'hui, mais le jour où elle sera là, je lui dirai - cela révèle pour moi de l'immense fossé qui existe entre les réalités quotidiennes des Lozériennes et des Lozériens, souvent ceux qui n'arrivent pas à boucler les fins de mois, et certains élus que je qualifie d'un peu hors-sol.

Pour terminer mon propos sur une note plus positive, je tiens à vous faire part qu'après l'arrivée de Marc DAVIES, qui est là, comme DGA aux infrastructures, c'est celle de Léa PORTEFAIX, je ne sais pas si elle est là, qui est arrivé au Cabinet, aux côtés de David BIANCHI. Et je vous indique aussi que le nouveau DGS, Hervé ADELIN, sera présent parmi nous le 1er juillet, donc dans quelques jours. Voilà ce que je voulais vous dire mes chers collègues.

Alors je vous demande de vous en tenir, si vous pouvez, au maximum de 5 minutes pour qu'on puisse faire en temps et en heure, et qu'on ait le temps d'aller casser la croûte. Sinon on ira casser la croûte, et on reviendra après, en début d'après-midi, finir le travail que nous avons à faire aujourd'hui, voilà.

Alors, qui veut prendre la parole ? Jean-Louis BRUN, Patrice SAINT-LÉGER, ensuite, Robert AIGOIN, Johanne TRIOULIER, François ROBIN, Jean-Paul POURQUIER et Guylaine PANTEL.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Je vais essayer de m'en tenir aux cinq minutes. Je voulais parler de la partie internationale, effectivement, vous l'avez évoquée Monsieur le Président et je suis tout à fait en accord avec ce qui a été dit. Mes collègues reviendront tout à l'heure aussi sur cette partie-là donc je ne vais pas m'étendre. Par contre, je souhaitais me faire le relais d'une communication de l'ADF qui a été faite ces derniers jours, aux alentours du 18 juin et, en fait, je me suis étonné de ne pas la voir sur le site institutionnel du Département parce qu'elle a été relayée par tous les départements. Alors, effectivement, elle est importante. On peut la considérer comme transpartisane puisqu'elle a été portée par François SAUVADET, mais Jean-Luc GLEIZE est intervenu, aussi, pour la porter pour le groupe de gauche.

Je souhaitais quand même vous la lire, et je vais essayer d'aller vite.

« Ce 18 juin 2025, une ligne est franchie. À partir d'aujourd'hui, les Départements assument seuls, sans compensation de l'État, le financement des grandes prestations sociales nationales,

donc le revenu de solidarité active, le RSA, l'aide aux personnes âgées, l'APA, et la prestation de compensation du handicap, la PCH.

A travers une campagne nationale, les 104 Départements tirent collectivement la sonnette d'alarme et désignent ce jour comme le jour du dépassement, celui où l'État cesse de contribuer aux prestations qu'il fixe, laissant aux Départements la charge exclusive de leur financement. En 10 ans, la part des dépenses sociales a bondi de 55 à 70% des budgets départementaux. Aujourd'hui, ce sont plus de 23 milliards d'euros que les Départements financent sur leurs fonds propres à la place de l'État. Donc 12 milliards d'euros pour l'aide sociale à l'enfance, 5 milliards pour le RSA, 4 milliards pour l'aide aux personnes âgées et 2,3 milliards pour le handicap.

Cette dérive prive les Départements de toute marge de manœuvre pour assurer leur mission d'aménageur du territoire. Leur épargne nette qui atteignait 8,5 milliards d'euros en 2022 s'effondre pour s'établir à moins de 200 millions d'euros fin 2025. Déjà, un tiers des Départements est au bord de la rupture budgétaire. Dans les Départements, ces déséquilibres ont des conséquences très concrètes. Chaque euro dépensé pour compenser les désengagements de l'État est un euro à moins pour rénover un collège, entretenir une route, équiper des services de secours ou soutenir une commune rurale.

Ce que nous défendons, ce ne sont pas simplement des équilibres budgétaires, ce sont les fondements d'une solidarité nationale robuste et soutenable, permettant aux Départements de continuer d'investir pour que chaque Français se voie un avenir là où il a choisi de vivre » déclare François SAUVADET, président de l'Assemblée des Départements de France.

Les Départements demandent que les décisions prises par le gouvernement soient accompagnées des moyens correspondants pour les mettre en œuvre. Avec cette campagne, l'Assemblée des Départements de France entend rappeler que les solidarités humaines ont un coût et que l'État doit assumer ses responsabilités liées à la solidarité nationale. C'est le sens de l'appel lancé par les 104 départements en ce 18 juin. Il y a urgence à agir ».

Pour en revenir au budget du Département de la Lozère, donc qui va se trouver impacté par cette décision politique nationale, en effet, vous nous proposez en décision modificative n°2, une augmentation des dépenses sociales pour un montant de 500 000 €, alors qu'une augmentation a déjà été actée lors du vote du budget 2025. Les options des politiques nationales rendent effectif le choix de favoriser la distribution aux plus riches et aux entreprises sans compensation. La baisse de la solidarité envers les plus démunis est revendiquée par votre groupe politique et, globalement, par toutes les composantes politiques nationales de droite.

Notre département a fait de la solidarité un vivier d'emploi très important. Vous l'avez largement, et à juste titre, évoqué lors des journées Handi'Loz et de l'attractivité des métiers du médico-social. Vous avez pris des engagements en termes de convergence tarifaire des établissements. En avez-vous évalué le coût et l'adéquation avec les capacités financières du Département ? Quelles réponses concrètes ont été apportées par ces journées dédiées au secteur du médico-social ?

Aujourd'hui, certains départements allongent de façon importante le versement des prix de journée des établissements médico-sociaux, fragilisant ainsi les trésoreries. L'allongement des délais de paiement est en adéquation avec le communiqué de l'ADF qui précise qu'un tiers des Départements est déjà au bord de la rupture financière. L'augmentation des prix de journée ne risque-t-elle pas d'avoir un effet boomerang pour le Département de la Lozère ? Donc nous, groupe d'opposition, avons soulevé, depuis décembre 2024, un budget dont les recettes sont surévaluées et les dépenses sous-évaluées.

Vous nous proposez en DM2 une augmentation des dépenses de fonctionnement de 4,1 millions d'euros.

Monsieur Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental

Et des recettes.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Et des recettes, oui, mais je vais y venir. La baisse de certaines recettes, donc en particulier, je le cite, moins 539 337 € sur la fraction de TVA compensée à la taxe foncière sur les propriétés bâties, une baisse de la DCRTP de 73 652 €, une baisse de la taxe d'aménagement de 40 000 €, une baisse de l'IFER de 5 266 €, donc vous inscrivez effectivement certaines mesures compensatoires à recettes comme l'augmentation de la DGF et des DMTO Lozère et de la taxe additionnelle au droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, donc la TADE, mais cette augmentation prévue est-elle pérenne ?

Les sujets du jour nous amènent également à examiner les comptes administratifs 2024 du Département. La Cour des Comptes va rendre son rapport suite à son inspection. Les résultats de l'ancienne majorité sont bons, voire très bons, et permettent de dégager de l'autofinancement. Mais vous l'avez reconnu tout à l'heure. Pensez-vous toujours, selon la formule, que la Rolls-Royce ne passe pas le contrôle technique ? Nous reviendrons toutefois sur la présentation que vous allez faire des dépenses pour les Jeux Olympiques au moyen de la présentation du rapport présentant le compte administratif. En effet, M. le Président, la mèche que vous avez allumée lors du dernier Conseil départemental ne semble pas se vérifier.

Pour terminer mon propos, je vous rappelle, M. le Président, que le Code général des collectivités territoriales prévoit en son article L1911-1-1, entre autres, que l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt, qu'il lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. Nous vous demandons de faire vôtre cet extrait de la charte de l'élu local et de considérer qu'un groupe politique, même d'opposition, est constitué d'élus qui aspirent à exercer leur mandat au service de leurs électeurs et de leur canton. Merci pour votre attention. Alors, je pense que j'ai respecté les cinq minutes.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

M. SAINT-LÉGER vous avez la parole.

Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Oui, merci, Monsieur le Président. L'actualité internationale et nationale est riche. Je vais commencer par ce volet-là pour vous dire qu'aujourd'hui, nous constatons avec effroi l'esprit belliqueux qui règne à travers le monde. Chaque jour, des milliers d'innocents meurent sous les bombes et, hélas, rien ne semble arrêter cette tragédie malgré de nombreux appels à la paix. On ne peut que regretter que la diplomatie française et européenne soit devenue totalement inaudible ou en décalage, voire absente. Le conflit actuel entre l'Iran et Israël ravive des tensions régionales lourdes de conséquences, mais il met aussi en lumière ici, en France, une certaine ambiguïté, une ambiguïté politique qui mérite d'être clairement exposée.

En effet, plusieurs figures importantes de la gauche française, notamment au sein de la France Insoumise, affichent des positions qui confinent parfois à la complaisance vis-à-vis de l'Iran. Jean-Luc MÉLENCHON a par exemple publiquement imputé à Israël, plutôt qu'à ses adversaires, la responsabilité de l'escalade, affirmant que NETANYAHOU entre en guerre avec l'Iran. Des députés de son groupe qualifient les actions israéliennes d'assassinat et se refusent à désigner clairement le Hamas comme organisation terroriste. Ce faisant, il s'aligne consciemment ou non sur le discours iranien qui soutient ouvertement le Hamas et d'autres groupes armés dans la région. Cette posture est d'autant plus grave qu'elle fait fi d'un passé douloureux. Il ne faut pas

oublier que l'Iran a mené, directement ou via ses alliés, de nombreuses actions terroristes sur notre sol.

Les attentats parisiens des années 80, faisant des dizaines de morts et de blessés, l'assassinat de nos soldats à Beyrouth en 1983, l'attentat du Drakkar qui a fait plus de 58 morts parmi les parachutistes français ou encore des tentatives d'assassinat politique perpétrées par des réseaux liés à Téhéran. Ces événements ont marqué la mémoire collective française et montrent que l'Iran n'est pas seulement un acteur régional contesté mais un État dont la politique a directement menacé notre sécurité nationale.

Face à cette réalité, il est essentiel que nos responsables politiques adoptent une posture claire, cohérente et responsable. La critique d'Israël ne doit jamais servir d'alibi pour excuser ou banaliser les actes terroristes soutenus par Téhéran.

La vraie responsabilité politique exige que l'on condamne fermement toutes les formes de violence et qu'on refuse toutes formes de complaisance avec ceux qui soutiennent ces violences. Le temps est venu pour la gauche française de faire preuve de clarté et d'honorer la mémoire des victimes en défendant une position équilibrée, lucide et respectueuse des faits. C'est ainsi que la France, forte de ses valeurs, pourra pleinement contribuer à la paix, à la stabilité au Moyen-Orient.

Pour revenir à la France, nous vivons une époque où la confusion s'installe jusque dans les principes les plus fondamentaux. Des Français sont attaqués, agressés, tués, une surveillante poignardée dans un collège par un jeune de 14 ans, des citoyens pris pour cible, une mariée abattue le jour de ses noces, la violence ne faiblit pas. Et pendant ce temps, certains veulent nous faire croire que ce serait une forme de conditionnement mental de s'en émouvoir. Que ce serait, je cite, des faits divers, montés en épingle. Mais ce n'est pas un fait divers, c'est un fait de société. Le ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, a eu raison de parler de cette France des honnêtes gens, et qui sont ultra majoritaires en Lozère. Ceux qui respectent les lois, qui élèvent dignement leurs enfants, qui travaillent et qui, aujourd'hui, ont parfois peur.

Peur parce qu'ils voient que la République n'assure plus toujours ce qu'elle promet, la sécurité, la justice, la clarté morale. La tentative de rave party, le 29 mai, au hameau de Conques sur la commune de La Canourgue en est une triste illustration. Malgré plusieurs arrêtés préfectoraux d'interdiction de ce type de manifestation, il a fallu la mobilisation forte du monde agricole et des forces de l'ordre pour empêcher que ces lieux soient saccagés, à commencer sur le plan environnemental. Vous aurez remarqué qu'il n'y a pas eu un seul mot de l'Office français de la biodiversité à ce sujet, alors que dans le département voisin de l'Ardèche, une équipe d'agents des routes a été convoquée par cet office, car pendant la fauche au bord des routes, un nid de passereaux aurait été détruit. Il est grand temps de remettre les pendules à l'heure et de simplement rappeler que la fauche des accotements et des talus est avant tout une question de sécurité pour tous les agents, pour tous les usagers de la route.

Autre sujet, nous l'avons déjà évoqué dernièrement, mais les contraintes qui pèsent sur le trèfle Lozérien ne sont absolument pas acceptables. Il est bon de rappeler qu'il s'agit d'une course de moto, d'enduro, de renommée nationale et internationale, portée exclusivement par une équipe de valeureux bénévoles. Comme l'a rappelé Philippe BOULET, président du moto-club Lozérien et organisateur de l'épreuve, j'ouvre les guillemets, « selon une étude de la CCI de la Lozère, l'événement génère plus d'un million d'euros de retombées économiques directes ». Sur trois jours, ce sont près de 25 000 personnes, pilotes, équipes, accompagnants et passionnés venus de 11 pays qui participent à la fête. C'est tout un département qui profite de cette dynamique. Outre l'afflux de visiteurs, l'événement offre une visibilité inestimable et gratuite au département car tous les médias spécialisés parlent de la Lozère. Que tous ceux qui œuvrent à ces manifestations sportives, culturelles soient vivement remerciés pour leurs engagements et leur dévouement.

Il faudra un jour établir l'inventaire des catastrophes provoquées par les lubies de l'idéologie faussement écologiste portée en France par un parti totalement radicalisé, adepte de la décroissance et de l'écologie punitive.

Que n'ont pas imaginé ces zéloteurs, au nom de l'avenir de la planète, pour interdire, contraindre, punir les entreprises et les particuliers dans leur vie quotidienne ? Conversion forcée aux moteurs électriques, que personne n'a les moyens de s'offrir, restrictions drastiques des constructions, de nouvelles usines en pleine désindustrialisation, barrages de l'entrée des villes aux automobilistes. Pendant que les États-Unis innovent et que la Chine produit, l'Europe et la France réglementent.

Dans ce musée des horreurs, des horreurs réglementaires, la Cour des Comptes s'est enfin décidée à expertiser le diagnostic de performance énergétique, le DPE, véritable cauchemar des propriétaires immobiliers. Conçu à l'origine pour évaluer, à titre d'information, la qualité d'isolation d'un logement, cette norme régente désormais autoritairement tout le marché. La « novlangue » écologiste a inventé le terme déshonorant de passoire thermique pour disqualifier les mauvais élèves, parmi lesquels se trouvent les ménages les plus modestes, mais aussi, soit dit en passant, tous les bâtiments historiques de nos villes. La dictature du DPE, établi sans la moindre étude d'impact, a produit ce qu'elle devait produire, la création d'un système de magouilles pour obtenir un bon critère, la mise en place d'aides publiques à la rénovation ruineuses, sans cesse modifiées, mais surtout une déstabilisation du marché immobilier avec une chute vertigineuse des biens en location de plus de 25%. Un comble lorsque l'on fait déjà face à une crise du logement qui exclut une partie de la population des centres-villes et de l'emploi. La protection de l'environnement fait partie des priorités des particuliers, des entreprises et des agriculteurs qui ont profondément modifié leur comportement ces dernières années mais à leurs yeux, l'amélioration des modes de vie et la préservation de la planète peuvent avoir d'autres horizons que la restriction ou la décroissance prônées par les amis de Marine TONDELIER.

Monsieur Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental

Bon alors, j'aurais dû mettre le chrono parce que je pense qu'on a dépassé les 5 minutes.

M. AIGOIN vous avez la parole.

Monsieur Robert AIGOIN

Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, beaucoup de points ont été abordés par chacun d'entre vous, beaucoup de constats et peu de propositions malheureusement.

Concernant le conflit israélo-palestinien, je me souviens Monsieur SAINT-LÉGER, que vous aviez traité, au moment du conflit avec Israël et la Palestine, d'antisémite, toute personne qui critiquait, même en ayant pris la précaution de dire que le 7 octobre était un acte terroriste, vous traitiez ces gens-là d'antisémite. Je n'ai pas entendu vos propos par rapport à la cour internationale qui a condamné Monsieur NETANYAHOU pour ses actes, par rapport à la population de la Palestine, qui continuent aujourd'hui. Il y a eu une pétition qui a circulé où les élus pouvaient signer un appel pour la création de deux états. Monsieur MACRON avait promis que, le 17 juin, il ferait une déclaration dans ce cadre-là de deux États qui me semble être la solution pour que l'on ait moins de turbulences dans le Moyen-Orient. Malheureusement, l'actualité ne l'a pas permis et j'ose espérer qu'une fois que ce conflit irano-palestinien-américain et plus largement avec l'implication de la France aussi, nous arrivions à trouver une solution. Et que notre Président de la République soit porteur de ces deux États. Mais c'est vrai que, souvent, quand il est au pied du mur il se retourne, il s'en va en courant. Bon, j'espère que cette fois-ci il aura au moins la décence d'aller jusqu'au bout de sa proposition.

Autre fait qui est arrivé c'est la loi DUPLOMB c'est un retour en arrière sans précédent c'est un pied-de-nez à tous les agriculteurs qui ont choisi le bio un pied-de-nez à la loi Egalim qui prône le bio dans nos cantines. Pour ma part, malheureusement je n'en ai pas, puisque je suis en agriculture biologique depuis 1995.

Si j'avais eu quelque produit chimique à base de nicotinoïdes, et bien j'aurais trinqué aujourd'hui avec madame la Sénatrice, qui a voté au sénat cette loi. Je pense qu'il faut aller jusqu'au bout.

Dans l'actualité aussi, vous avez vu que, tout à coup, les cahiers de doléances de 2019 reviennent à la surface. Et qu'est-ce qu'on trouve dans les cahiers de doléances, ce que demandaient les gens à ce moment-là. Ils demandaient plus d'éducation, plus de santé, on en a beaucoup parlé tout à l'heure, beaucoup de démocratie, sauf qu'on s'aperçoit quand même, que cette démocratie est en perte de vitesse dans ce pays. Et qu'est-ce qu'on nous a servi depuis 2019 ? Monsieur SAINT-LÉGER vient d'en faire le constat, c'est l'insécurité. Insécurité, mais alors totale.

Ça me gêne beaucoup, vous savez, ça. Parce qu'il s'est passé un événement, et j'aurais aimé, ici, quand même, l'entendre dans la bouche de certains, et notamment des femmes. Une femme s'est fait agresser, sexuellement, par un étranger. Eh bien, qu'est-ce qu'on a retenu de cette agression ? On n'a plus parlé de cette femme. On a parlé de cet étranger, à longueur d'antenne, à longueur de radio, et cette femme...je la plains, mais je plains toutes les femmes qui se font agresser, quelle que soit la personne qui les agresse et la couleur de peau. Il faudrait d'abord penser à cela avant de monter cette grande illumination du grand remplacement de ces étrangers qui serait là. Mais c'est une honte, honte à la démocratie. Tout à l'heure, nous parlions de la démocratie, ça fait partie de l'attaque à la démocratie aujourd'hui. C'est à dire qu'on devient des pays raciste, mais raciste dans le sens que tout ce qui, aujourd'hui, est d'une couleur différente, d'une religion différente ; elle porte atteinte à la sécurité de la France. Ça, ça m'insupporte.

D'ailleurs, regardez aujourd'hui, les médias nationaux sont entre les mains de grands groupes capitalistes de droite bien sûr, qui ne s'en cachent pas d'ailleurs, et pour certains ne cachent plus leur accointance avec la droite extrême. J'en veux pour preuve que la démocratie est attaquée, aucun rassemblement de l'extrême droite avec des saluts fascistes aujourd'hui ne sont condamnés. Par contre, on a certains préfets, dans certains départements, pas le nôtre heureusement, qui favorisent ces rassemblements et ces manifestations et au contraire envoient les forces de l'ordre sur les contre-manifestants qui eux disent que ce n'est pas possible d'entendre encore de tels propos. Aussi, soyons un peu droits dans nos bottes, nous avons tous participé. Je comprends que ça vous choque, Monsieur, je comprends que ça vous choque.

Mais enfin, nous avons tous été au Monument aux Morts pour fêter le 80^{ème} anniversaire, et pendant ce temps-là, on favorise l'extrême-droite à revenir au pouvoir. Il faudrait savoir ce que l'on veut dans ce pays. Et je n'ai pas entendu, dans aucun de vos discours, ni celui du Président, ni celui de M. SAINT-LÉGER pour l'instant, quelque chose contre l'extrême-droite, alors que c'est le grand danger qui nous guette aujourd'hui. M. SAINT-LÉGER, vous avez fait le constat de tous ces pays où agissent des terroristes comme en Iran, en Irak, mais personnellement, vous ou votre groupe politique, avez-vous soutenu les démocrates qui étaient contre l'extrême droite en Israël ? qui étaient contre le Hamas en Palestine ? qui étaient avec le mouvement des femmes en Iran pour plus de liberté ? Je ne vous ai jamais entendu, ni dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, ni ici, défendre les démocrates. Vous constatez et vous faites le procès d'une gauche que vous généralisez en disant qu'on serait presque contents de ce qui se passe. Mais est-ce que vous avez bien réfléchi à ce que vous disiez, Monsieur SAINT-LÉGER ? C'est honteux.

Par contre, je ne vous ai pas non plus entendu sur les faits divers qui sont des faits de société, quand des agriculteurs ont saccagé un bâtiment de la MSA, ils ont saccagé, ils ont vandalisé des préfectures.

Mais vous nous avez fait un monologue, vous avez monopolisé la parole sur ces écologistes que vous appelez des ayatollahs. Vous l'avez dit, déjà, plus ou moins. Donc, êtes-vous pour ou contre le réchauffement climatique ? Voulez-vous le combattre ou pas le combattre ? Et vous ne faites que des constats, vous n'apportez aucune solution dans vos discours, et ça, ça me peine.

Quant au discours de Monsieur le Président par rapport à votre opposition, oui nous avons le droit de s'exprimer. Vous avez, je pense, au travers de ce que j'ai pu comprendre, que vous avez des griefs beaucoup plus envers une personne en particulier, mais comme nous faisons partie de ce groupe comme elle, tout le monde en prend, bien sûr. Nous serions les vilains petits canards, et je vous l'ai dit, nous ne sommes pas la minorité, nous sommes votre opposition, et nous le resterons. Nous avons le droit de parler, de dire, et nous de nous exprimer sur les réseaux sociaux, comme on l'entend. Voilà ce que je voulais vous dire. Il y a aussi, des faits qui se passent en ce moment, quelque chose qui est en train de se passer en Lozère, mais on en saura un peu plus, plus tard. Il semblerait que ça commence à devenir un peu comme il s'est passé dans l'Allemagne de l'Est, sous la Stasie, qu'on commence à cliquer les mails et les adresses personnelles de certains citoyens Lozériens et ça je pense que c'est pas joli joli et qu'il faudra peut-être l'arrêter rapidement.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Vous avez la parole Mme TRIOULIER.

Madame Johanne TRIOULIER

Merci, Monsieur le Président. Je vais être brève, je voulais juste revenir sur deux, trois petits points de ce que vous avez dit.

Je fais une petite parenthèse avant de m'exprimer, pour m'excuser déjà. Je vais devoir m'absenter. Je ne pensais pas qu'à midi et quart, on serait encore aux prises de parole. Et je n'avais pas pris mon après-midi pour pouvoir être là. Donc je m'excuse, mais de par mes obligations personnelles, je devrai partir assez rapidement après ma prise de parole.

Je voulais juste revenir sur deux, trois petits points. Vous avez parlé des inaugurations oubliées des MDS. Simplement par rapport à la MDS de Langogne que vous avez évoquée, je voudrais juste vous dire que l'inauguration était prévue déjà de longue date, quand l'aménagement du petit parc qui est accolé à cette MDS serait effectué. C'est ce qui a été maintenu, c'est ce qui a été fait. Elle n'avait pas été oubliée, je pense, j'en suis quasiment certaine, simplement, on attendait cet aménagement-là.

Concernant la RN 88, je suis désolée de voir qu'en effet, ce sera la deuxième phase qui sera retenue en première phase et la partie Allier qui sera retenue en premier. Vous en avez parlé, vous l'avez évoqué, la réunion avec Pradelles et Lesperon, où les élus ont été assez unanimes à dire qu'il ne fallait pas oublier aussi la partie de Pradelles. Donc, est-ce qu'on est assez avancés pour, justement, engager cette partie-là ? Et est-ce que ça ne va être au détriment de Pradelles ? Là, on ne sait pas. Et puis, moi, ce que j'en vois, et ce qui avait été dit déjà, c'est que cette partie-là ne permet pas de désencombrer le centre-ville de Langogne. Donc ça me laisse de gros questionnements quant à cette partie-là, même si, en effet, ce qui est bien, c'est que ça soit prolongé jusqu'au Choisinets.

Par rapport à la problématique des médecins que vous avez évoquée, vous avez parlé de la recherche au niveau de l'Union Européenne et aussi d'être attractifs pour nos jeunes au niveau national. C'est vrai qu'au niveau de tous nos territoires, au niveau de tous nos cantons, on parle de ça d'une manière assez pointue. Mais nous, ce qu'on a souligné vraiment aussi au niveau de notre canton, et qui a été dit par l'ARS, c'est qu'en fait, il y a une problématique parce qu'on est rattachés à l'université de Montpellier. On l'avait souligné aussi un petit peu au sein de cette assemblée, et où les universités n'iront pas, quelque part, sur les plates-bandes des autres universités. Donc, on se pose la question de se dire est-ce que dans un avenir proche il ne va pas falloir choisir une communication autre pour aller jusqu'aux universités qui sont hors de notre académie.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

On le fait déjà

Madame Johanne TRIOULIER

Oui, on le fait, mais est-ce qu'il ne va pas falloir qu'on soit encore plus virulents. Le mot n'est pas le bon, mais en tout cas avoir une communication un peu plus pointue là-dessus pour pouvoir être attractifs au-delà de la Région, notamment au niveau de la Région Auvergne Rhône Alpes concernant l'université de Clermont-Ferrand ou encore celle de Saint-Étienne ?

Juste un dernier petit point par rapport à ce que vous avez évoqué au niveau de nos frais de déplacement. Je trouve ça dommage, voire dommageable pour la vision des Lozériens, de se limiter à dire que nous sommes uniquement, je retiens surtout ce mot, uniquement sur ce questionnement. Je pense qu'en fait, il y a eu beaucoup de questionnements, beaucoup de lettres qui sont restés sans réponse. Et qui sont loin de n'être que sur ces frais de déplacement. M. ALGOIN l'a dit, on a le droit de s'exprimer, mais on ne s'exprime pas que là-dessus. Et puis, je souligne quand même que, de par nos votes, qui sont souvent pour, et où les contres et les abstentions sont légitimés, les Lozériens comprendront que nous restons à leur écoute, et à l'écoute de leurs préoccupations, et non de notre petite personne comme vous le suggérez.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

M. ROBIN, vous avez la parole.

Monsieur ROBIN, Président de la commission Sports, Culture, Patrimoine et vie associative

Je serai bref, parce qu'effectivement mon propos était tourné notamment sur le manque de médecins et la politique départementale qui incite les jeunes praticiens à venir s'installer en Lozère. Je tiens à rappeler simplement qu'on a deux jeunes internes en médecine qui viennent récemment de signer une bourse d'engagement et s'installeront prochainement en Lozère. Donc ça, il faut le rappeler, il faut rester optimiste. Le deuxième propos était tourné sur le bénévolat, mais vous avez été plusieurs à en parler, donc je n'y reviendrai pas.

Moi, je vais simplement terminer en ayant une pensée pour la population iranienne. En citant la journaliste franco-iranienne Mariam PIRZADEH, qui lors d'un entretien hier disait, je cite : « La population iranienne est non seulement prisonnière du régime des mollahs, mais aussi en première ligne face aux bombardements. Le régime est aux abois, mais intensifie les répressions dans la population. De nombreuses arrestations ont eu lieu depuis les bombardements. La chape de plomb est encore plus forte. Le régime se venge clairement sur la population, les Iraniens sont sidérés, inquiets, ils ont tout simplement peur. » Donc, chers collègues, soyons solidaires et n'oublions pas le peuple Iranien, comme nous n'oublions pas les peuples Ukrainien, Palestinien et Israélien.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est ce que je disais au début de mon propos. Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Merci Monsieur le Président. Alors, je ne reviendrai pas sur les discours de politique nationale, simplement nous ramener à l'ordre du jour, c'est-à-dire à nos questions budgétaires, à nos comptes administratifs et DM2 - du pragmatisme, voilà - que nous allons voter tout à l'heure.

Les services m'ont procuré l'évolution des comptes administratifs de notre collectivité de 2015 à 2024, donc sur 10 ans. Ce qu'on peut constater en termes de dépenses de fonctionnement et de recettes de fonctionnement : nos recettes ont augmenté et sont passées de 114 115 millions à 148 600 millions, ce qui fait presque une augmentation de 34 millions d'euros appelés. Ça veut dire que les dépenses, certes ont évolué aussi, mais de façon moindre, puisqu'elles sont passées de 96 millions à 121 millions. Donc ça nous fait 24-25 millions d'euros.

Donc, ça veut dire que les recettes de fonctionnement ont augmenté plus vite que les dépenses de fonctionnement sur ces 10 dernières années. Ce sont les chiffres qui parlent. Ceci étant essentiellement dû pour le fonctionnement, bien sûr, à l'évolution des DMTO et de la péréquation des DMTO, qui est passée, on le rappelle, de 2 millions et quelques, en 2015, à 10 millions et quelques aujourd'hui. Donc, 10,8 millions, ça c'est un gros morceau qui est arrivé. La grosse partie d'ailleurs est arrivée en 2018, fin 2018, début 2019, qui a permis d'améliorer considérablement nos recettes. Rappelez -vous que c'était l'État qui a voulu cette nouvelle péréquation en fin 2018. Il a souhaité que les Départements puissent de nouveau « péréquer » 250 millions d'euros au niveau national.

Donc ceci, bien sûr, nous a permis d'améliorer notre épargne brute, qui est passée de 18 millions à 27 millions aujourd'hui. Bien sûr, ce qu'il faut quand même souligner, c'est que les postes qui ont le plus augmenté en termes de dépenses, c'est la solidarité sociale, qui est passée de 37 millions à 54 millions. Ce n'est pas neutre 17 millions. Les ressources humaines également sont passées de 28 millions d'euros à 37 millions d'euros, donc ça fait autour de 9 millions d'euros de plus. Voilà les gros postes de dépenses. En termes de dépenses sur le fonctionnement, je tiens quand même à dire qu'ici nos recettes ont augmenté plus vite que les dépenses.

Tous les départements ne sont pas dans cette situation. On peut dire que certains aujourd'hui sont même beaucoup plus en difficulté que nous, c'est certain, pour beaucoup de raisons. Alors, bien sûr, ça ne présage en rien de l'avenir, parce que l'évolution de nos recettes, on verra. Mais pour le moment, je voulais quand même faire ce constat pour indiquer qu'on ne peut pas toujours se lamenter sur le fait que les dépenses augmentent et que les recettes ne suivent pas. Moi, j'ai vécu cette période-là, entre 2012 et 2015, nous avions là vraiment l'effet ciseau, c'est-à-dire que les recettes ont baissé avec la baisse des dotations de fonctionnement, baisse de la péréquation, et nos recettes et nos dépenses de fonctionnement ne cessaient d'augmenter aussi. Donc là on était vraiment dans l'effet ciseau. Ce n'est pas le cas depuis 10 ans. On ne peut que s'en féliciter bien sûr, pour le bien des Lozériens. Pour ce qui est de l'investissement, nous sommes restés sur un volume relativement stable puisque les dépenses d'investissement réelles sont autour de 40 à 42 millions sur les années depuis 2015 jusqu'à aujourd'hui. Voilà pour le constat que je voulais dresser sur nos budgets départementaux, Monsieur le Président.

Monsieur Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental

Merci M. POURQUIER. Pour finir, Guylène PANTEL.

Madame Guylène PANTEL, Sénatrice

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Bien évidemment, je partage les mots du Président concernant la situation internationale, je ne vais pas y revenir, mais c'est dramatique et extrêmement préoccupant. Je joins aussi mes pensées émues à la grande famille des pompiers ainsi que de la communauté éducative qui ont subi des drames très très difficiles à vivre.

Je vais être très rapide pour vous parler de ce qui s'est passé au Sénat ces derniers temps et vous parler de ma loi que j'ai présentée avec Rémy POINTEREAU. Nous l'avons faite tous les deux et nous l'avons présentée au Sénat. Elle a été votée à 241 voix pour, 32 contre et abstention. Donc on était assez heureux de ça. Cette loi, elle vise à faciliter le travail des élus qui sont au service des collectivités locales, en renforçant et en sécurisant le pouvoir préfectoral de dérogation, c'est exactement ça le titre de la loi. Je ne vais pas vous dire tous les articles qui ont été votés mais ça va vraiment faciliter le travail des élus auprès du préfet, et en même temps ça sécurise, dans le sens où, jusqu'à aujourd'hui, les pouvoirs de dérogation, les préfets ne les utilisaient pas. Ils en utilisaient en moyenne 1,5 par an et par département. Donc ce n'était vraiment pas utilisé parce que c'était très compliqué. Là, on ne demande absolument pas à déroger à la loi mais on demande à l'adapter dans certaines circonstances et surtout en ruralité. Elle s'appliquera en ruralité. Ça a été fait en concertation avec des préfets, avec l'administration centrale, avec des élus, avec des maires, des présidents de départements, de communautés. Ça a été vraiment un travail large, et elle a été adoptée. Maintenant, elle va suivre son chemin législatif, elle va être présentée à l'Assemblée nationale en procédure accélérée, c'est ce qu'a demandé le gouvernement, pour qu'elle passe au mois de septembre. Et puis, si elle passe pas, il y aura un accord, une CMP. On espère.

Je vais juste vous dire quelques textes, puisque Monsieur AIGOIN a rappelé le texte que j'avais voté sur l'agriculture. Je vais vous dire aussi les autres textes que j'ai votés : la proposition de loi visant à modifier la définition pénale du viol et des agressions sexuelles, la proposition de loi visant à garantir une solution d'assurance à l'ensemble des collectivités locales, territoriales, la proposition de loi instaurant un impôt plancher de 2% sur le patrimoine des ultra-riches, la proposition de loi sur la profession d'infirmier et la proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile. Il y en a plein d'autres parce que nous avons beaucoup de propositions de loi. Elles étaient importantes, je ne vais pas vous les détailler, tout est sur le site.

Par contre, je voudrais répondre à Monsieur AIGOIN. Excusez-moi, c'est avec un peu d'émotion quand même, mais pas dans le bon sens. Parce que me proposer de trinquer, alors je vais vous dire pourquoi j'ai voté cette loi, tout simplement parce qu'elle est autorisée dans tous les pays autour de nous. Laissez-moi finir s'il vous plaît Monsieur AIGOIN. Donc évidemment le jour, évidemment je sais ce que ça veut dire, et le jour où elle sera interdite partout, ce sera beaucoup plus facile, même pour nos agriculteurs, parce que là, c'est fausser le débat, ça rentre pas très loin de chez nous. Et donc, je vais vous dire, c'est vraiment fausser le débat, et ça a été autorisé, évidemment, c'est très encadré, ça n'a rien à voir avec l'utilisation qu'il y avait avant, je n'ai pas à me justifier.

Par contre, Monsieur AIGOIN, me proposer de trinquer avec un verre de néonicotinoïdes, ça ne me fait pas rire du tout, parce que je suis en plus victime de lettres anonymes, extrêmement graves. Donc, vous voyez Monsieur AIGOIN, ça ne me fait absolument pas rire. Donc, je vous demande de faire attention quand vous me proposez des choses pareilles, je commence à me faire du souci. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental

Je vais dire quelques mots pour avancer dans nos échanges et pour répondre à quelques propos et assez rapidement. Dire à Jean-Louis BRUN que la structuration financière du

Département, Jean-Paul POURQUIER, premier vice-président, y est revenu dessus, donc je n'y reviens pas.

Je ne vais pas revenir sur le contexte international non plus, ça a été assez largement abordé. Bien mais sur les AIS, puisque c'était votre interrogation, elles ont moins progressé, ou elles progressent moins, sur les dernières années que ce qu'elles pouvaient être. Sur les restes à charge, ce que l'État ne nous compense pas, nous étions plutôt autour de 12 ou 13 millions il y a quelques années en arrière, et là nous sommes plutôt autour de 7 millions de mémoire. Alors c'est pas satisfaisant, je suis bien d'accord, mais il faut regarder le contexte local. Et puis, quand j'ai dit, il y a quelque temps en arrière, qu'il fallait passer la Rolls-Royce au contrôle technique, c'est la réalité sur la partie investissement. Parce que, dans les engagements, les autorisations de programme, comme on va voir tout à l'heure, il y a tout un tas d'opérations qui n'y figurent pas et pour autant des engagements ont été pris, ce sont des engagements qu'il faudra assumer. Au sujet de la RN 88, on va mettre des moyens, 25 millions d'euros, mais pour l'instant on avait mis zéro. On avait rien prévu pour les vélo-routes non plus. Il y a tout un tas de dossiers que nous devons assumer. Et donc, c'est le travail que j'ai demandé à l'équipe du service des finances pour vous proposer dans quelques mois une réorientation de tous ces investissements, parce que nous allons nous retrouver dans une difficulté certaine si on veut tout mener de front parce « i arribarem pas » (on n'y arrivera pas), comme on dit à la montagne.

Monsieur Robert AIGOIN qui dit « beaucoup de constats, peu de solutions », je n'ai pas trouvé dans ton discours qu'il y avait pas beaucoup de solutions non plus quoi, je suis désolé. Et sur l'opposition, le droit de parler, bien évidemment. D'ailleurs vous vous exprimez assez largement. Ce que je constate, moi, peut-être je ne vois pas tout, mais sur les réseaux sociaux entre autres, je vois souvent cette question, ces derniers temps, sur les frais de déplacement qui revient. Je ne suis pas certain que ce soit la priorité des Lozériennes et des Lozériens. Et comme l'ont dit un certain nombre de collègues, il y a effectivement des difficultés à l'échelle mondiale, il y a des difficultés à l'échelle locale, les prix du pétrole et de l'énergie qui repartent à la hausse, qui va peut-être pas s'arrêter tout de suite. Je pense que vous êtes un peu éloignés des priorités de nos compatriotes, donc ça c'est un peu dommage pour eux, mais c'est votre choix.

Sur la RN88, Langogne c'est une question environnementale de gestion de déblais. C'est-à-dire que pour la tranche qu'ils vont faire, c'est-à-dire des Choisinets jusqu'à l'Allier, ils vont avoir beaucoup de déblais qu'ils pourront utiliser sur l'autre tranche, c'est-à-dire de Barre jusqu'aux Choisinets. Si on fait l'inverse, on va se retrouver à avoir besoin de remblais sur la tranche pour sauter le Langouyou. Et en même temps, quand on fera la deuxième tranche de l'Allier, on va se retrouver avec des déblais dont on ne saura pas quoi faire, voilà. C'est pour ça que, techniquement, ils peuvent pas démarrer par la tranche qui nous intéressait. Mais comme tu l'as justement souligné, l'intérêt, c'est de pouvoir aller au moins jusqu'à la zone des Choisinets, ça permettra quand même de faire ça.

Sur la santé, effectivement, il y a un vrai problème entre régions, puisque les facs, n'envoient pas forcément dans notre région pour faire des stages d'internat donc ça nous complique le dossier. Je veux bien porter les messages, mais je ne suis pas certain que j'arrive à obtenir satisfaction.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Jean-Paul POURQUIER mais ce qui a permis quand même d'aider le Département de la Lozère et le budget du Département de la Lozère, j'y reviens toujours, c'est le contrat de Cahors qui nous a freiné dans nos dépenses de fonctionnement.

Je redis qu'entre 2018 et 2021, la période du contrat de Cahors, on n'a quasiment pas embauché au Conseil départemental. Et qu'à partir du moment où il n'y a plus eu de contrat de Cahors, on a créé 43 emplois entre 2022 et 2024. Quelque part, ça avait de la vertu. Alors je ne dis pas que les emplois n'étaient pas nécessaires, etc., que ce n'est pas bien, mais budgétairement, c'est la réalité. Le deuxième, c'est la péréquation horizontale qui avait été négociée au profit du Département de la Lozère, et ça reste, et c'est tant mieux, pour le budget. Et le troisième, c'est la fraction de TVA.

On a supprimé la taxe foncière pour le Département, c'est bien et c'est pas bien, Ce n'est pas le sujet. Budgétairement, la fraction de TVA, jusqu'en 2024, a été plus profitable que la seule dynamique du Département, c'est juste des constats. Et donc ça a permis d'avoir des recettes qui ont été beaucoup plus dynamiques sur le budget du Département qu'ailleurs. Je partage complètement et j'en finirai là, ce que disait Guylène PANTEL sur le pouvoir de dérogation du Préfet. On peut espérer qu'ils y aillent, parce qu'il y a des choses dont on peut se saisir localement, et donc simplifier le travail des élus. C'est une bonne chose pour les temps à venir, et dans le cadre de la complexité administrative que nous connaissons tous.

Voilà, je vous propose de passer...

Monsieur Robert AIGOIN

Je voudrais m'excuser auprès de Guylène, si c'est possible.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

OK

Monsieur Robert AIGOIN

Je fais partie de ces hommes politiques qui ont l'habitude de s'excuser. Jean-Paul en est témoin, puisque ça m'est arrivé d'autres fois. Je n'étais pas au courant Guylène, qu'on t'a envoyé des lettres anonymes. Et je te prie d'accepter mes excuses si j'ai pu t'offenser en te titillant sur les nicotinoïdes. Je te présente mes excuses publiquement.

Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Une dernière réponse à M. AIGOIN, parce qu'il va s'excuser. Je crois que M. AIGOIN, qu'on ne peut pas mettre sur le même plan Israël et le Hamas ou l'Iran car vous faites là une grave erreur de jugement. Israël c'est une démocratie, le Hamas une faction terroriste et l'Iran une théocratie islamiste totalitaire qui maltraite les femmes en les obligeant à porter le voile sous peine de lapidation. C'est pas le cas en Israël.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci, donc, avant de passer à l'ordre du jour, on va demander au colonel DOURY, de présenter le schéma départemental d'analyses et de couverture des risques du SDIS. Il est capable de tenir deux heures, c'est ce que j'ai dit ce matin. Nous lui avons dit de faire en demi-heure et je vais lui proposer de le faire en un quart d'heure.

Rapport 906 - Avis à donner sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) 2025-2030 du SDIS 48

Monsieur Frédéric LHOMME, Directeur départemental du SDIS de la Lozère

Si vous permettez, Président, je vais prendre deux minutes sur le quart d'heure. Il ne pourra pas être tenu, j'en suis désolé, mais le défi est immense, et vous le comprendrez aisément dans la

mesure où il s'agit pour nous d'un moment important pour la vie du SDIS, pour la vie de nos concitoyens en Lozère, puisqu'on va parler sécurité pour les cinq années à venir.

Le SDACR, ce fameux acronyme barbare qui est le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, il est obligatoire dans nos services départementaux depuis 1996 et il doit être révisé tous les 5 ans. Celui actuellement encore en vigueur en Lozère, il date de 2017, donc périmé depuis quelques années, et il s'appuie sur des données qui remontent à 2012.

Donc autant dire que le constat qu'il comporte est largement dépassé aujourd'hui. Les enjeux sont multiples à travers ce document. Comme je l'ai rappelé, c'est non seulement dresser les lignes d'organisation pour notre service, mais aussi pour déterminer la sécurité que l'on veut donner à nos concitoyens dans les années à venir.

Ce document a été établi sur la base de groupes de travail, donc gros travail mené sous l'égide du directeur départemental adjoint, le colonel DOURY à mes côtés. Il a pris ses fonctions au 1^{er} août et après quelques semaines à peine de présence sur le territoire, il a fallu qu'il s'attaque à ce dossier majeur qui va conditionner tout le reste de notre activité puisque dans la foulée de son adoption, nous devons revoir le règlement opérationnel, le règlement intérieur, les plans de formation, les plans d'équipement. C'est ce qui va être notre phare pour les années à venir.

Donc je tiens à le remercier devant vous pour tout ce travail de qualité et d'animation des équipes qui a pu être mené ces derniers mois. Ce travail, il a commencé déjà par un gros nettoyage des bases de données. Nous avons un logiciel d'alerte qui est utilisé depuis de nombreuses années pour recevoir les appels 18 et 112 et déclencher les secours. Seulement ces données-là n'ont jamais réellement été exploitées, extraites, mises à profit. Donc il y a eu vraiment un gros travail, j'insiste là-dessus, de nettoyage des bases de données pour comprendre quelle était notre réalité.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Une minute et cinquante.

Monsieur Frédéric LHOMME, Directeur départemental du SDIS de la Lozère

Je conclus mon introduction. Ce travail de nettoyage va nous permettre, en premier lieu, d'avoir pour la première fois, à notre disposition, un véritable outil de référence qui rend les données objectives. On a pu graver dans le marbre, c'est ce qui sera fait à l'occasion des votes respectifs qui restent à établir, mais nous allons pouvoir graver dans le marbre la situation réelle de notre activité opérationnelle et objectiver quelles sont nos réalités et quelle est notre situation globale. Au-delà, le SDACR, d'établir cette photographie, c'est aussi se projeter, et c'est ce qui va être l'objet de la présentation par Bruno.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Donc il a un vrai challenge, il nous fait faire un tour de la Lozère qui commence à Rieutort et qui finit à Saint-Étienne-Vallée-Française, c'est ça ?

Monsieur Bruno DOURY, Directeur départemental adjoint du SDIS de la Lozère

Voilà, c'est tout à fait ça, et chaque point d'étape est en fait un chapitre du document. J'avais deux options pour faire cette présentation, c'est soit vous assommer avec des chiffres, soit essayer de rendre la présentation un peu ludique, donc j'ai choisi la deuxième option. Alors je ne rentrerai pas évidemment dans l'analyse de l'activité parce que sinon ça nous porterait effectivement aux deux heures que vous avez évoquées. J'irai directement droit au but.

Donc le SDACR, comme le directeur l'a dit, stratégie opérationnelle à 5 ans pour le SDIS, avec des délais de couverture qui sont fixés conjointement par le Préfet et le Président du SDIS et qui nous permet de décliner derrière l'implantation des centres de secours et les engins qu'on y affecte. Derrière pour nous, donc, c'est la stratégie fonctionnelle avec les objectifs des groupements et services et la révision aussi financière de la convention que nous avons avec le Département qui arrive à échéance cette année et qui fera partie des sujets probablement de fin d'année ou début d'année prochaine.

Comme le directeur l'a dit, on va pouvoir s'appuyer sur ce document pour mettre à jour des documents structurants du SDIS qui sont réglementaires et évidemment tous les documents de programmation, du patrimoine, de ressources humaines, équipements, formations.

Ce SDACR, on le réactualise parce que, déjà, il y a cette obligation réglementaire de 5 ans, et ensuite, pour être en cohérence avec tout ce qui est la politique de sécurité civile au niveau zonal, mais également tout ce qui est schéma d'aménagement du territoire, schéma de développement économique, que ce soit d'ailleurs au niveau de la zone de défense et de sécurité de la région, mais aussi au niveau du département, et puis il faut qu'on prenne en compte l'évolution des risques sur le département.

Ce document est construit tout d'abord, avec la présentation de la Lozère, les risques courants, donc risques courants ayant une occurrence forte, mais avec un impact assez faible, on va dire, sur la société, à l'inverse des risques particuliers, donc troisième chapitre du document, risques particuliers avec une occurrence plutôt faible, mais par contre, avec des impacts qui peuvent être assez importants. Et ensuite, des domaines transversaux, qui sont davantage des problématiques internes SDIS.

Alors, simplement, quelque chose d'important pour la Lozère et sur les principes de cette analyse de couverture des risques, on se base sur les temps, donc, les délais d'arrivée sur les lieux qui sont fixés par le Président et le Préfet. Donc, il se décompose avec la durée du traitement de l'appel et le délai de départ du centre du sapeur-pompier. En Lozère c'est important parce que le sapeur-pompier est volontaire, ce qui veut dire qu'il quitte son travail ou son domicile, se rend au centre de secours, se change, prépare l'engin et, simplement à ce moment-là, peut commencer son trajet vers l'intervention jusqu'à la victime ou vers le sinistre.

Nouveauté proposée au Président et au Préfet : en 2017, dans le SDACR, une couverture à 30 minutes, donc une arrivée sur les lieux à 30 minutes était proposée, quels que soient les engins, quelle que soit la mission. Là, il est proposé d'échelonner cette mission en fonction des engins, de leur importance. Par exemple, vous avez les ambulances dont on va diminuer le délai d'arrivée sur les lieux, et après des engins qu'on appelle, chez nous, de soutien qu'on va retarder parce qu'ils sont moins essentiels sur les premières minutes de l'intervention.

Donc, la présentation du département, je vais aller assez vite parce que je pense que vous le connaissez. Donc en Occitanie, zone de défense et de sécurité sud, avec l'état-major de la zone de défense et de sécurité qui est basée à Marseille, dont on dépend notamment pour tout ce qui est renfort extérieur. A chaque fois qu'on a des besoins qui dépassent les capacités du département, en matière de sécurité civile, c'est à la zone de défense que l'on s'adresse. L'organisation administrative, le relief, je passe aussi. Simplement dire qu'il y a des grandes différences de relief, avec le Mont-Lozère qui culmine à 1700 mètres. Vous en parlez tout à l'heure, Président, donc un département d'eau, un département aussi de forêt, 45% du territoire avec de la forêt, 56% de conifères, donc en matière de feux de forêt, lorsqu'il fait chaud, c'est des risques qui sont accrus. Une démographie assez inégale autour des villes principales de Lozère, 8 communes qui regroupent 40% de la population, avec 15% pour la seule ville de Mende.

Je m'arrête deux minutes sur ce graphique qui nous a été transmis par « Lozère Tourisme », qui est intéressant parce qu'il décrit la fréquentation du département, non pas forcément la population résidente mais la population qui fréquente le département au-delà de trois heures. C'est un partenariat avec Orange. Dès l'instant où vous avez une personne qui reste plus de trois heures sur le département, elle est intégrée dans cette courbe puisqu'elle est susceptible d'avoir en trois heures une activité sur le département. Pour nous SDIS, ce qui est intéressant, c'est qu'elle peut générer des risques. Il s'agit de personnes à qui, potentiellement, nous pouvons être amenés à délivrer des secours.

Cette fréquentation du sol lozérien, elle se situe plutôt entre 100 000 et 280 000, pour les périodes les plus exceptionnelles et tout au long de l'année, avec 80 000 habitants. Et j'y reviendrai après, mais 80 000 habitants, c'est la population qui contribue au financement des secours, alors qu'on peut être amenés à délivrer des secours, comme vous le voyez, jusqu'à 280 000 personnes qui fréquentent le département. Le réseau ferré et le réseau routier, je n'y reviens pas mais simplement dire, qu'il y a 5 gares, avec la principale Saint-Chély-d'Apcher, qui voit quasiment 30% du volume de voyageurs, des 165 000 voyageurs qui transitent annuellement sur le département, plus un certain nombre de réseaux d'électricité, parcs éoliens, parcs photovoltaïques, qui sont des risques à suivre et à traiter.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Et là vous êtes à six minutes et nous n'avons vu que deux diapositives.

Monsieur Bruno DOURY, Directeur départemental adjoint du SDIS de la Lozère

Alors j'accélère. En matière de ressources humaines, 884 sapeurs-pompiers volontaires et tous ne sont pas opérationnels. Il faut compter 750 réellement opérationnels, les autres étant soit en formation, soit en disponibilité. C'est une activité ressource humaine classique. Je vais passer sur l'organigramme. Sur l'activité opérationnelle, 6 000 interventions à l'année, une grande disparité entre les centres de secours. 8 centres de secours réalisent le principal de l'activité opérationnelle, et dans les chiffres importants, notre délai d'arrivée sur les lieux. Vous pouvez constater, 22 minutes pour les premiers engins d'incendie et de secours, là où d'autres départements, comparables à la Lozère, mettent 15 minutes. Au niveau national c'est 14 minutes, 14 minutes 50. Ce qui est important, c'est que la réponse opérationnelle en Lozère est assurée par des pompiers volontaires. Il y a le délai de départ de 10 minutes 31 et qui est, pour nous, du coup incompressible. C'est ce qui fait la différence principale que l'on peut avoir avec les autres départements, qui eux ont fait le choix d'avoir des pompiers professionnels sur certains centres de secours et dont le temps de réponse diminue, de ce fait.

Monsieur Frédéric LHOMME, Directeur départemental du SDIS de la Lozère

Je me permets, Président, de prendre la parole « hors-taxe » du temps total, pour souligner ce point qui me paraît fondamental. Nous reposons aujourd'hui sur une organisation qui s'appuie, alors effectivement sur des pompiers volontaires, mais surtout sur de l'astreinte. Et cette astreinte-là provoque systématiquement dix minutes de plus sur un départ où l'on pourrait avoir des pompiers de garde postés, présents physiquement dans une caserne. Ce qui donne un delta très conséquent. Moyenne nationale, on est à 15 minutes d'arrivée sur les lieux, nous sommes à 22 minutes, soit 50% de plus.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Poursuivez.

Monsieur Bruno DOURY, Directeur départemental adjoint du SDIS de la Lozère

Sur cette carte, vous pouvez voir, en orange, pour certains lieux, qu'on ne les atteint pas en 25 minutes. Il s'agit des lieux sur lesquels il faudra apporter des solutions alternatives, comme des formations « premier secours », sur des défibrillateurs, enfin, la mise en place de défibrillateurs supplémentaires ou des formations « extincteurs ».

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est quand même très nouveau ça, le fait qu'on sache pertinemment maintenant, analyser comment on intervient le plus rapidement possible, et certains lieux, comme vous l'avez souligné, où l'on n'est pas dans des délais raisonnables d'intervention. Donc ça c'est extrêmement important pour l'avenir des interventions ici en Lozère.

Monsieur Bruno DOURY, Directeur départemental adjoint du SDIS de la Lozère

Alors, pour souligner ce que vous dites, Monsieur le Président, il y a peu de temps, un médecin faisait ce constat sur les ondes : en cas d'arrêt cardiaque, si on veut ne pas avoir de séquelles, il faudrait qu'on puisse intervenir maximum en 8 minutes. Au-delà de 8 minutes, on n'est pas sûr de récupérer la personne, et si on la récupère, c'est potentiellement avec des séquelles. Donc, ça permet de relativiser ces 15 minutes, et le fait de pouvoir être pertinent dans ce type d'intervention.

Le budget, avec le budget primitif du SDIS 2025, on n'est à pas tout à fait 15 millions d'euros : 6 millions en investissement, un peu moins de 9 millions en fonctionnement, ce qui représente un coût par habitant de 165 euros alors que dans les départements de France, si on compare à des SDIS similaires, on est plutôt aux alentours des 93 euros, 90 euros pour la moyenne nationale. Cependant, la Lozère souffre de son accessibilité, qui fait que, et on le voit d'ailleurs avec les départements comme la Corse, qui ont un petit peu une configuration qui peut se rapprocher de la nôtre, avec des coûts par habitant élevés, et notamment du fait de la fréquentation estivale, où, comme je vous le disais, on est sur 80 000 contributeurs, mais potentiellement jusqu'à 280 000 sur certaines périodes, habitants ou résidents sur le département. Donc, dès qu'il y a des investissements à faire, en plus, ils sont divisés par moins de monde.

En matière de parc roulant, donc, un gros progrès a été fait sur les dernières années et aujourd'hui, on rentre dans les durées d'amortissement qui sont établies par le conseil d'administration, ce qui nous permet d'avoir un renouvellement du parc véhicule satisfaisant et des conditions de sécurité, surtout pour les intervenants, qui sont satisfaisantes.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

On est à 10 minutes, là.

Monsieur Bruno DOURY, Directeur départemental adjoint du SDIS de la Lozère

Concernant le secours à personne, 80% de notre activité opérationnelle, avec, pour déjà maîtriser cette activité que nous partageons avec le SAMU, une convention qu'il faut que nous remettions à jour. Les carences ambulancières qui sont toujours un sujet avec le SAMU qu'il faut qu'on maîtrise et la loi Matras, donc réglementation récente, nous donne cette possibilité. Et ensuite un certain nombre d'actions que l'on projette, pour pouvoir améliorer la prise en charge des victimes avec des gestes de secours et de soins d'urgence, qui réglementairement sont

maintenant possibles, moderniser nos outils avec de la télémédecine, avec des multi-paramètres, des outils qui permettent de prendre les constantes des victimes.

Et puis tout un travail avec le SAMU sur potentiellement une plateforme commune, et puis une meilleure interconnexion. Et encore une fois, j'en ai parlé, la prévention dans les zones isolées, et un complément de réponse avec des infirmiers de sapeurs pompiers qui pourraient venir compléter le SAMU qui lui part de Mende, alors que nous avons un maillage territorial en matière d'infirmiers qui permettrait d'avoir une meilleure réponse paramédicale.

Sur le secours routier, une réponse opérationnelle que nous allons faire évoluer pour tenir compte de l'évolution des interventions. D'une part, parce qu'aujourd'hui on découpe de moins en moins les véhicules, les habitacles des voitures se déforment et on découpe moins, donc on va adapter nos engins à cette réalité. Et on va poursuivre ce qui avait déjà été commencé en rationalisant aussi le parc véhicule avec des engins qui peuvent effectuer plusieurs missions, et pas seulement un engin et une mission, ce qui permettrait de ne pas avoir des engins qui, en plusieurs années, ne parcourent que quelques centaines de kilomètres et qui s'abîment autant voire sinon plus que s'ils intervenaient.

Je poursuis sur la partie incendie. Il faut que nous augmentions notre parc de grandes échelles. Nous avons un certain nombre d'endroits dans le département où nous avons des immeubles de grande hauteur, enfin d'une hauteur qui nécessite des échelles. Également pour fiabiliser ce parc, nous avons des engins de soutien dont nous pouvons aujourd'hui diminuer le nombre puisqu'ils étaient nécessaires à l'époque et ils le sont moins maintenant. Notamment au regard des progrès de la défense incendie, avec le nombre de poteaux ou de réserves incendie qui ont été installés. Nous allons également poursuivre sur la mixité des engins. Également pour la partie prévention, pour les zones auxquelles l'on n'accède pas en moins de 25 minutes, là aussi, il faudra que la population soit sensibilisée à une réaction rapide dans l'attente des premiers engins de secours. Sur la partie feux de forêt, tout un travail qui est à faire sur tout ce qui est défense contre l'incendie avec le plan départemental de défense de la forêt contre l'incendie et derrière les plans de massif, qui déclinent la présence des citernes et de toutes les pistes des DFCI qui nous permettent d'accéder aux massifs et dont la charge aujourd'hui d'entretien et de création est confiée aux communes. Un projet, important, pour la protection des massifs lozériens, est celui des caméras de vidéosurveillance. Plusieurs départements se sont déjà lancés. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de nous lancer, à la fois pour la protection, mais aussi parce que ce type de projet peut recevoir jusqu'à 80% de financement sur la globalité de l'enveloppe.

Pour la partie opérations diverses, c'est tout ce qui est « opérations » dès qu'il y a des intempéries, des inondations, des contacts d'animaux, etc., donc tout ce qui ne rentre pas dans les trois premiers champs. Nous ne sommes pas suffisamment dotés sur les véhicules pour répondre à ces missions. Nous ne sommes pas suffisamment standardisés, donc nous avons un travail à faire de standardisation. Une doctrine sur les risques animaliers dans laquelle il faut qu'on s'engage, puisque la loi MATRAS, dont je vous parlais tout à l'heure, a fait monter d'un niveau les animaux en matière d'importance dans la gestion d'une intervention. Donc, il faut que nous leur accordions une attention particulière mais aujourd'hui nous ne sommes pas organisés sur cette réponse de risque animalier.

Maîtriser la sollicitation du SDIS en dehors de ses missions, l'idée étant de favoriser, pour ses missions hors SDIS, les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires et un peu moins les autres.

Concernant les plans de sauvegarde des œuvres, 2026 verra probablement le premier plan de sauvegarde, sur la cathédrale de Mende. Ce sera un premier banc d'essai pour se déployer sur le département, pour tous les bâtiments et monuments qui peuvent nécessiter cette sauvegarde, et poursuivre encore une fois sur la rationalisation des engins de secours.

Concernant tout ce qui est « risques particuliers », vous avez les risques naturels.

Le SDIS doit commencer par faire une étude sur la vulnérabilité de ces sites, de manière à pouvoir fonctionner en mode dégradé et à pouvoir aussi gérer, un petit peu mieux, ce qu'on appelle les opérations multiples à savoir un grand nombre d'interventions en peu de temps et avoir une meilleure réponse au niveau de nos spécialistes que sont le GRIMP ou les sauveteurs en eau vive.

En matière de risques technologiques, il y a beaucoup de doctrines à mettre en place sur tout ce qui est « sites industriels » et sur tout ce qui est risques agricoles sur le département. On compte un certain nombre de silos de production de biogaz, de stockage d'engrais et il s'agit de doctrines que nous n'avons pas encore déclinées.

De la même manière, pour tout ce qui est le risque « nombreuses victimes », il y a encore des axes d'amélioration, avec des exercices réguliers avec la préfecture et inter-services, la réponse opérationnelle dans laquelle le SDIS joue un rôle majeur.

En matière de « grands rassemblements », on le voit encore avec l'actualité récente sur La Canourgue, des risques, qu'on appelle sociaux, avec de grands rassemblements, il faut que l'on soit préparés, à la fois avec ces fameux exercices SINUS et de dénombrement de victimes, mais aussi avec des équipements supplémentaires, et toujours en partenariat avec nos partenaires institutionnels que représentent la police, la gendarmerie, le SAMU.

Sur les domaines un peu plus internes du SDIS, un travail est à mener sur la disponibilité des centres. Notre précédent règlement opérationnel nous donnait des contraintes assez fortes en matière d'armement des véhicules, à savoir le nombre de sapeurs-pompiers dans un véhicule ou le nombre d'astreintes dans les centres de secours. Nous avons désormais une souplesse réglementaire qui nous est offerte et nous allons probablement revoir en diminution, mais toujours dans un cadre réglementaire autorisé, le nombre de sapeurs-pompiers qui arment un véhicule. L'idée étant de soulager le volontariat, mais aussi les employeurs derrière, dans un cadre qui est autorisé par la loi. Pour sécuriser notre réponse opérationnelle, nous allons utiliser un certain nombre d'outils et de modernisation d'outils. Ainsi, en matière d'engagement, prendre des sapeurs-pompiers qui ne sont plus toutes missions, mais peuvent assurer certaines missions. L'idée étant d'accepter que certains sapeurs-pompiers qui étaient refusés précédemment soient intégrés aujourd'hui pour un nombre de missions limité.

Et un dernier volet très important sera tout un volet de protection des agents, à la fois en surveillant leur condition physique, à la fois avec un plan de développement et de soutien du volontariat, qui est ô combien important sur le département, et avec des doctrines, en matière aussi de soutien technique et logistique sur les interventions. Je poursuis, je vais passer celle-ci, qui concerne essentiellement la chaîne de commandement, qu'il faut qu'on entraîne un peu plus, parce que le nombre d'exercices n'est pas suffisant.

Sur notre CTA CODIS, point important, notre centre d'appel n'a pas aujourd'hui de site de repli, et nous serions en difficulté si vraiment on avait une avarie majeure. Un autre dossier important des prochaines années, c'est le logiciel NEXIS. Un logiciel de gestion de l'alerte qui va devenir le logiciel de gestion d'alerte nationale et qui va représenter des investissements importants pour le SDIS auxquels nous ne pourrons pas, malheureusement, échapper.

Dernière diapositive, il y aura la même chose en parallèle de ce projet NEXIS, sur la partie radio, « réseau radio du futur », son futur nom. Nous allons passer des anciens portatifs type radio à des smartphones. Voilà, un projet aussi national qui va s'étendre à tous les SDIS et sur lesquels nous n'aurons pas vraiment le choix de refuser d'aller. Voilà, un certain nombre de choses à faire, en matière d'astreinte, pour sécuriser la partie logistique et soutien de nos interventions.

Et pour terminer, quelque chose aussi qui est important, le directeur en a parlé, en termes de données, on a vraiment un travail à faire sur la sécurisation de nos données, de manière à pouvoir être en capacité d'analyser beaucoup plus finement et beaucoup plus tout au long de l'année l'activité du SDIS. Et enfin, être en mesure d'évaluer la valeur du sauvé, parce qu'on parle beaucoup, pour les sapeurs-pompiers, des hectares brûlés, des victimes, etc., mais il y a tout ce que les sapeurs-pompiers peuvent préserver. La direction générale de la sécurité civile devrait sortir d'ici à septembre un memento qui donne des grands axes de calcul, et je pense qu'un des objectifs du SDIS doit être effectivement aussi de montrer ce qu'on est capable de préserver notamment les coûts que la société n'a pas à supporter grâce à notre action.

J'en ai terminé, je vous remercie de votre attention.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci, mon colonel. Du coup, vous avez un peu débordé, mais ce n'est pas grave.

Je voulais souligner le travail, quand même, de qualité, parce qu'il faut le regarder dans le détail. Moi, j'ai assisté à plusieurs présentations qui étaient beaucoup plus étoffées mais vous pourrez bien évidemment, chacun et chacune, vous l'approprier plus dans le détail. Il s'agit d'un travail d'énorme qualité qui a été fait par l'équipe. Et c'est à saluer, à souligner, à remercier pour ce travail. Ça va nous permettre de nous mettre plus en sécurité que ce que nous pouvions être ces dernières années puisque, comme vous l'avez justement dit, le dernier datait de 2017 et donc c'est une durée de validité de 5 ans et nous aurions du en 2021 ou 2022 l'actualiser. Je ne veux pas faire de polémique mais la situation est telle qu'elle est.

Là, ce travail nous permet quand même, jusqu'en 2030, d'être dans une bonne configuration pour le SDIS. Nous connaissons ce qu'on aura à faire en termes d'investissement. Il y a un vrai sujet de financement des SDIS, au niveau national quand même, parce qu'un certain nombre sont en grande difficulté. Nous l'avons vu tout à l'heure pour les Départements, mais pour les SDIS c'est un peu pareil. Pour l'instant, pour nous tout va bien, vous l'avez souligné avec les dotations aux amortissements qui permettent de refaire de l'investissement et donc de renouveler. Un certain nombre de véhicules, tout type de véhicules, est à renouveler, parce certains engins sont anciens. Vous parliez des échelles, mais elles ont quasiment toutes 30 ans. Nous en avons une d'occasion, qui n'a que 18 ans et qui va pouvoir nous faire une dizaine d'années, que l'on a fait réviser et nous allons essayer d'en acheter une autre, parce que, par exemple, sur ces grandes échelles, il y en a trois dans le département mais il n'y en a pas sur le sud, il n'y en a pas à Florac. Donc il faut à tout prix essayer l'année prochaine d'en trouver une autre d'occasion puisque ça vaut neuf 700 000 à 800 000 euros. Il y en a une à Mende, Marvejols, Langogne. Donc, le territoire nord est couvert. Par contre, tout le sud est en difficulté de ce point de vue-là.

Voilà, c'est tout ce travail qu'il y a à faire avec l'histoire des radios « réseau du futur ». La problématique, c'est qu'on l'a vu avec la neige la dernière fois, quand les pylônes de téléphones mobiles tombent en vrac, comment feront les pompiers dans les temps à venir ? Il y a un vrai sujet. Mais je voulais saluer la qualité du travail qui a été fait par l'équipe. Voilà.

Est-ce que vous avez des demandes de prise de parole. Monsieur AIGOIN ? Oui.

Monsieur Robert AIGOIN

Moi, ce sont plutôt des propositions, parce que je pense que vous avez bien fait le boulot. On s'aperçoit dans vos dires, notamment que le secours à la personne dans certains endroits dépasse le temps imparti. Je pense notamment aux Cévennes, un départ du Collet-de-Dèze pour aller sur Saint-Martin-de-Boubaux, c'est compliqué.

Donc pour la sécurité des personnes et des biens, je pense qu'il manque un maillon, c'est les citoyens. Les défibrillateurs, je pense qu'il en faudrait dans des hameaux qui sont habités plutôt que de n'en avoir qu'un central à la mairie. Avoir plusieurs défibrillateurs avec des gens formés sur le coin puisque vous avez fortement dit que des fois, après 8 minutes, sur un arrêt cardiaque c'était difficile de rattraper. Donc premièrement, les outils et la formation.

Et deuxièmement, notamment on le voit aujourd'hui avec la prolifération de départs de feu à partir de piles dans les trottinettes, qu'on puisse avoir aussi dans les hameaux avec une borne à incendie, sachant, pareillement, que même les pompiers déjà pour armer le camion pour venir avec 5 000 litres ou même plus, aujourd'hui on arrive pratiquement à sauver aucune maison en Lozère. C'est clair, on est bien équipés mais, par contre, on pourrait très bien imaginer d'avoir des bornes d'incendie dans les hameaux les plus peuplés avec des tuyaux et des lances avec des citoyens formés qui interviendraient en premier. Ça ne veut pas dire que le centre de secours ne démarre pas. On a parlé de la DFCI, défense contre l'incendie, c'est sur des forêts, malheureusement, mais moi, particulièrement, je préférerais défendre les hommes que les bois, parce que ça me semble être important. Les bois, ils repoussent. Donc il y a peut-être aussi à voir cette relation beaucoup plus fine entre tout le travail qui a été fait, les positionnements, tous les renseignements que vous donnez au travers de cet exposé et l'acte citoyen qui pourrait améliorer encore le service à l'incendie. Mais peut-être que c'est une utopie.

Monsieur Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental

Non, l'interaction entre la population et les services qui interviennent, elle est essentielle aussi. Donc les formations, ça fait partie des enjeux du SDACR.

Monsieur Frédéric LHOMME, Directeur départemental du SDIS de la Lozère

On est revenu sur une diapositive qui a été présentée uniquement sur la partie secours à personnes. La dernière ligne rejoint effectivement la préoccupation que vous avez exposée et que l'on partage à 100%, qui consiste à dire qu'au-delà de nos capacités d'intervention raisonnables, par rapport au délai qu'on se fixe collectivement, alors on pourrait dire, il faut qu'on soit sur les lieux en 15 minutes, en 20 minutes, en 30 minutes, à la limite, peu importe, au-delà de ce délai, il se passe quoi ? On considère que, tant pis pour le citoyen qui est hors délai ? La réponse est non, bien sûr. Mais, encore faut-il pouvoir matérialiser quelques propositions très concrètes et pragmatiques. Donc effectivement, si l'on ne devait considérer uniquement la partie secours à personnes, on l'a listé, et ça rejoint vos propositions, de recenser les défibrillateurs automatiques qui sont implantés dans le département, et pouvoir les solliciter.

Il y a une application en particulier qui permet de faire appel à tout citoyen, même un touriste de passage, c'est l'application en ligne « Staying Alive ». On se déclare, « Je suis formé secourisme », je me déclare sur cette application. Grâce au bornage de mon téléphone, je peux être activé par notre CTA CODIS en cas d'intervention en première intention. Ça n'empêche pas le déclenchement de nos forces de secours, mais ça donne un élément de réponse immédiat. Il y a toute une politique d'ensemble qu'il nous faut réfléchir, sur laquelle il va falloir qu'on débattenne, parce qu'il y a aussi des coûts financiers derrière, qu'il va falloir assumer collectivement. Mais ça va dans le sens d'apporter une réponse à ces citoyens qui se trouvent hors délais. Alors ça peut s'appliquer aussi dans le centre-ville de Mende, c'est pas la question, mais ça reste encore plus prégnant dans ces territoires isolés.

Monsieur Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Monsieur Jean-Louis BRUN

Juste un petit complément, vous avez parlé tout à l'heure, toujours par rapport au délai d'intervention, d'envisager, une modification du système de garde de poste des sapeurs-pompiers volontaires, avec éventuellement l'idée de recruter des sapeurs-pompiers professionnels dans certains centres de secours. Alors, ça fait partie des solutions effectivement idéales, et je la partage, mais en termes de coûts, pour le SDIS, ça engendre aussi des dépenses qui sont peut-être en totale inadéquation avec nos capacités.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Évidemment. Désormais, il faut que l'on valide le schéma, si vous en êtes d'accord. Donc je vais le mettre aux voix.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Donc on considère que le travail qui a été fait a été bien fait, donc on le valide au niveau du Conseil départemental. Merci beaucoup.

Monsieur Frédéric LHOMME, Directeur départemental du SDIS de la Lozère

Permettez-moi, Président, de remercier l'ensemble des élus pour cette adoption et l'unanimité.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Il est 13h07. Le dernier délai pour aller manger, c'est 13h15. Je ne pense pas qu'en 7 minutes, nous puissions voir tous les rapports. Donc je vous propose, que l'on aille manger et puis, après, on reviendra, sur le coup de 14h.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Par contre, moi, j'ai un souci, puisqu'on a le comité de programmation LEADER à 14h.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Donc il faut qu'on regarde le quorum ou alors on continue et on ne mangera pas.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

On ne mangera pas ou on leur demande de retarder. On continue. Tant pis, on ne mangera pas.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Allez, donc, du coup, je vais vous proposer d'être efficaces. C'est moi qui vais présenter les rapports, comme ça, ça ira plus vite, au moins certains.

Approbation du procès-verbal des débats du 4 mars 2025

Sur l'approbation du PV du 4 mars, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Monsieur Jean-Louis BRUN

Alors une remarque sur la façon dont est rédigé le compte-rendu. Il y a des choses qui nous heurtent un petit peu, puisqu'il apparaît des conversations qui étaient des conversations en aparté, et par contre, il manque, à certains moments donnés, des conversations. Ça concerne Alain ASTRUC, où en fait, il n'y a rien. Et puis l'autre conversation en aparté qui concerne Robert et Michèle. Si ça reste en l'état, c'est problématique parce qu'on fait apparaître toutes les conversations en aparté ou on en fait apparaître aucune.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

On a retranscrit, ce qu'on entend. Si l'on ne parle pas dans le micro, ça n'enregistre pas. Si on enregistre, on retranscrit tout afin de ne pas être taxé d'avoir coupé. J'ai déjà vécu ça, la mairie de Mende, je ne veux pas le revivre ici.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Non, mais on ne peut pas retranscrire les apartés dans les comptes rendus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Il faut fermer le micro.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Du coup, on ne va pas passer l'après-midi pour une histoire de compte-rendu. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une, deux ? Des abstentions ? Des oppositions ? Trois oppositions ? Avec les pouvoirs.

Et donc les autres sont favorables ?

Robert s'oppose aussi, alors du coup, quatre oppositions et on ajoutera les pouvoirs.

Rapport 100 - Démographie médicale : aide à la prospection de médecins généralistes

Le rapport 100 concerne l'aide à la prospection de médecins généralistes.

On vous propose de valider, ça a été approuvé en commission, de pouvoir passer par un prestataire et aller rechercher peut-être des médecins généralistes en Roumanie. Parce qu'il y a une filière roumaine, ils parlent plutôt français, donc ça a un coût, c'est certain, puisque la prestation est à 20 000 euros. On n'est pas sûr d'être gagnant, et surtout, on engage 50% à la signature. On peut perdre 50% de cette prestation, c'est-à-dire 8 000 euros hors taxes. On vous propose ça et en même temps on vous propose, dans ce dispositif, que grâce à cet intermédiaire on puisse aussi rentrer dans les facs, que « Lozère Nouvelle Vie » puisse rentrer dans les facs puisque particulièrement en Roumanie, il y a des Français qui vont étudier. Et donc essayer d'aller récupérer des jeunes quand ils sont en formation pour leur dire « venez à Lozère, avec Lozère Nouvelle Vie » et de les accompagner dans ce dispositif. Est-ce qu'il y a des questions par rapport

à ça ?

Monsieur Jean-Louis BRUN

Juste une petite remarque, je suis favorable sur le principe, bien évidemment, mais est-ce qu'il n'y a pas une passerelle à mettre en place en termes de formation ? Non ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

En fait, non, le diplôme est le même qu'en France ; c'est contrôlé. La seule question qu'on vérifie, puisqu'on a échangé à ce sujet avec le docteur HASSAN qui est le Président du Conseil de l'Ordre, c'est la pratique de la langue française, sur laquelle ils ont une attention bien particulière. Robert.

Monsieur Robert AIGOIN

D'autres départements ont fait d'autres choix. La Mayenne, notamment, et le Département du Gard s'y est lancé aussi, par rapport à des médecins cubains. Je crois qu'il y a un souci par rapport au blocus qu'il faut enlever ; mais il y a une disponibilité de médecins cubains aujourd'hui pour pouvoir pallier pendant le temps d'une dizaine d'années, au manque français.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Ce n'est pas tout à fait dix ans, puisque le numérus clausus a été ouvert en 2018, donc on va y arriver autour des années 2030. La question, c'est que, si on travaille à l'échelle de l'Union Européenne, les diplômes sont équivalents. Si on travaille avec des pays hors Union Européenne, il faut deux ans, je crois, pour que les médecins qui arrivent de l'extérieur maîtrisent la langue française, s'inscrivent dans une démarche de concours, entre guillemets, et pratiquent deux ans en milieu hospitalier, ce qui peut aider, bien évidemment, avant de pouvoir éventuellement aller faire du libéral.

Monsieur Didier COUDERC

Je suis entièrement d'accord avec le principe, mais tout simplement, sur les forfaits concernant les étudiants en médecine, vous mettez hors frais de déplacement alors ça peut aller très loin.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Oui, mais ça, nous l'avons regardé et recadré, avec le prestataire pour qu'effectivement, ça n'aille pas dans tous les sens. Mais l'idée, c'est bien qu'il nous permette de rentrer dans les facs et qu'après, « Lozère Nouvelle Vie » aille faire le travail là-bas.

Monsieur Didier COUDERC

Après, il faudrait voir, peut-être, de mutualiser. Parce que, comme à la SELO nous allons appliquer la même démarche, essayer de mutualiser pour essayer de réduire les coûts éventuellement.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Pour nous, il y a l'opération d'aller chercher des médecins mais aussi l'opération pour rentrer

dans les facts. Il y a deux opérations. Mais sinon, pour mutualiser, il n'y a pas de problème.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté.

Rapport 101 : Politiques territoriales : animation territoriale au titre du programme LEADER

Le rapport 101 concerne l'animation territoriale au titre du programme LEADER. On vous propose, puisque ça a été vu en commission, de délibérer favorablement, pour accompagner les PETR et l'association territoriale « Terres de Vie », à hauteur de 5% sur le fonctionnement de l'animation LEADER. La Région ne prend plus en charge complètement le dispositif donc ça met un peu en difficulté les trois structures qui demandaient 10%. Moi je vous propose de délibérer à hauteur d'un accompagnement de 5%, ça va être autour de 5-6 000 euros par structure et par an.

Est-ce que ça suscite des questions ? des oppositions ? des abstentions ? C'est adopté.

Rapport 200 - Politique jeunesse : Conseil Départemental des Jeunes 2^{ème} mandat, modification du règlement

Dans le rapport 200 nous vous proposons de mettre en place le Conseil départemental des jeunes pour le deuxième mandat avec une modification du règlement. Ça a été vu en commission. Patricia, tu veux en dire un mot ?

Madame Patricia BREMOND, Présidente de la commission Jeunesse, Éducation et Citoyenneté

Effectivement, c'est le deuxième mandat. Le premier a été clôturé. Il y a une modification du règlement. On voudrait permettre aux jeunes qui sont en quatrième de pouvoir se représenter pour un deuxième mandat, ce qui n'était pas le cas sur le règlement initial. Et d'autre part, on n'ouvrirait plus aux apprentis parce qu'on a eu beaucoup de difficultés à les mobiliser du fait qu'ils sont toujours en entreprise.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est bien qu'on puisse repartir avec des jeunes pour les sensibiliser à la démocratie locale.

Est-ce que ça suscite des questions ou des commentaires ? Des oppositions, des abstentions ? C'est adopté.

Rapport 300 - Solidarité Sociale : Actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS)

Le rapport 300 concerne l'actualisation du règlement départemental d'aide sociale. Il s'agit de quelques micros adaptations. Nous en avons discuté aussi l'autre jour en commission. Est ce que cela suscite des questions ?

Madame Michèle MANOA

Sur l'aide apportée à la culture et au sport, je ne comprends qu'elle est la modification apportée dans la fiche. A propos de l'instruction, il y a l'intervention d'un travailleur social du Département qui va évaluer la situation ?

Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Présidente de la commission des Solidarités Humaines

Je pense que, déjà, il faut faire confiance aux travailleurs sociaux et à leurs évaluations. Ils connaissent bien les familles et les suivent. Je sais qu'ils doivent accompagner les jeunes à aller vers ces dispositifs. Pour toutes les aides également qu'on propose, vous voyez qu'on demande également les revenus des capitaux, etc. Les aides ne sont pas données comme ça n'importe comment. Il y a une évaluation, en effet, de la situation.

Madame Émilie POUZET-ROBERT, Directrice général adjointe de la Solidarité Sociale

En fait, quand ce n'est pas de droit au niveau des ressources, il y a l'évaluation du travailleur social qui peut venir pour faire des dérogations par rapport aux ressources. Je pense que c'est comme ça qu'il faut le comprendre.

Madame Michèle MANOA

D'accord.

Monsieur Laurent SUAUA, Président du Conseil départemental

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté.

Rapport 600 - Eau potable : élaboration d'un nouveau schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable (SDDAEP) pour la Lozère

Comme je l'ai dit dans mon propos introductif, on vous propose aussi l'élaboration d'un nouveau schéma départemental directeur de l'alimentation en eau potable pour le département de la Lozère. Je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit. L'autre jour en commission on a bien dit que le rapport précédent datait de 2006, qu'il y avait eu des adaptations au fil du temps sur un certain nombre de sujets, donc ça c'est bien entendu et on ne va pas repartir sans tenir compte de ce qui a été fait, construit, engagé sur le territoire entre 2006 et 2025, bien évidemment. Jean-Louis BRUN.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Juste une remarque qui est en lien avec ça. Effectivement, sur le précédent, il avait été fait plusieurs révisions. Est-ce que pour mettre en place un nouveau schéma, il n'était pas simplement nécessaire de refaire une révision du précédent, plutôt que de partir sur un nouveau schéma réécrit en totalité ? Surtout parce qu'on envisage l'intervention d'un prestataire avec certainement un coût important.

Monsieur Laurent SUAUA, Président du Conseil départemental

Par rapport à mon propos introductif, il faut tenir compte non seulement de ce qui était prévu en 2006, mais il faut aussi tenir compte de la situation actuelle. Il faut aussi essayer d'anticiper l'évolution en tenant compte des 20 dernières années de la situation hydrographique sur le département de la Lozère, c'est surtout ça l'enjeu. Les agences de l'eau sont toutes les trois très partantes, justement, pour qu'on reprenne ce schéma. Elles soulignent l'intérêt de reprendre ce schéma. Elles vont accompagner assez largement, y compris notre propre ingénierie en interne ; ce qui nous obligera à aller chercher un prestataire extérieur.

Des oppositions ? des abstentions ? Le rapport est adopté.

Rapport 800 - Tourisme : évolution du dispositif Fonds d'Aide au Tourisme

Le rapport 800 concerne l'évolution du dispositif de fonds d'aide au tourisme. On l'a également vu l'autre jour en commission. Le département s'est engagé depuis plusieurs années dans la création de circuits patrimoniaux pour inciter les visiteurs et les Lozériens à les découvrir. A ce jour, 25 sont possibles. Certaines structures nous ont fait part de la volonté de créer de nouveaux parcours « baludik ». Il vous est donc proposé d'approuver le dispositif Fonds d'aide au tourisme tel que présenté en annexe au rapport qui nous permettra d'étendre notre soutien à ce Fonds d'aide au tourisme.

Ça suscite des questions ? Des oppositions ? des abstentions ? Le rapport est adopté.

Madame Michèle MANOA

J'ai une demande. Lors de la commission tourisme, lorsque le CDT a présenté son rapport d'activité, j'ai trouvé très bien qu'il soit mis à disposition dans l'espace numérique des élus. Est-ce qu'il serait possible pour les commissions à venir, que tous les supports présentés en commissions organiques soient mis à disposition en amont, car ça permet de participer à la commission de manière plus positive.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Nous allons essayer d'y veiller.

Madame Michèle MANOA

Deuxième point qui n'a pas de rapport direct avec ce rapport-là. Dans le compte administratif du CDT, je n'ai pas vu apparaître le remboursement par Monsieur SPIRITO d'une dette envers le comité départemental de tourisme et d'un chèque qui avait été encaissé.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Oui mais parce que ça ne doit être qu'en 2025 qu'il a remboursé.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

S'il n'a remboursé qu'en 2025 ça ne peut pas apparaître sur les comptes de 2024.

Madame Michèle MANOA

Non c'était en 2024, puisque l'avocat l'avait reçu quand j'étais encore à la présidence.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Je suppose que ça n'a pas été encaissé en 2024 et que ça n'apparaîtra qu'en 2025.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

En tous les cas, il a remboursé. C'est ce que nous disent les équipes du CDT.

Madame Michèle MANOA

C'était quand même une grosse somme.

Monsieur Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental

64 000 euros.

Madame Michèle MANOA

64 000 euros, cela ne peut pas passer inaperçu.

Monsieur Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental

Non. Le rapport 900, les comptes administratifs, Monsieur POURQUIER.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Bien, désolé, mais je vais quand même être obligé de vous donner les rapports budgétaires.

Rapport 900 - Budget : approbation des comptes de gestion 2024

D'abord, l'approbation des comptes de gestion de 2024 établis par le chef de service de gestion comptable qui retracent l'ensemble des opérations de l'exercice dépenses et recettes, et sont soumis à votre examen pour validation des comptes de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes, donc qui prennent en compte le budget primitif de décembre 2023 et les budgets annexes des décisions modificatives intervenues en cours d'exercice, le résultat d'exercice de clôture 2023. Les recettes et les dépenses réalisées au titre de 2024.

Concernant le budget principal, les résultats de clôture 2024 s'élèvent à 16 519 337,25 € en fonctionnement et -14 199 119,91 € en investissement, soit un excédent final de 2 320 217,34 €.

Concernant le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses, le résultat de clôture de l'exercice 2024 est un excédent de 867 020,82 €.

Concernant le budget annexe de l'Aire de la Lozère, le résultat de clôture de l'exercice 2024 est un excédent de 3 102 697,39 €.

Concernant le budget annexe du Domaine de Boissets, le résultat de clôture de l'exercice 2024 est un excédent de 460 360,76 €.

La commission a émis un avis favorable à ces propositions.

Monsieur Laurent SUAUI, Président du Conseil départemental

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? M. BRUN.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Il s'agit du compte de gestion.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Sur le compte de gestion, non.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

On va faire les comptes administratifs après. Et on soumet au vote.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Le compte de gestion est approuvé.

Donc le compte administratif, il faut que je pense à sortir, moi, pour le vote. Pour la présentation aussi ? Non. Ça m'aurait arrangé.

(sortie de séance de M. Laurent SUAU, Président du Conseil départemental en cours de présentation)

Rapport 901 - Budget : approbation des comptes administratifs 2024**Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales**

Conformément à l'article L.1612-12 - 1er alinéa du Code général des collectivités territoriales, sont soumis à votre examen les comptes administratifs 2024 du Département, qui sont en concordance avec les comptes de gestion du Service de Gestion Comptable qui vous ont été exposés dans le rapport précédent.

Les résultats, détaillés par nature de dépenses et recettes, sont présentés dans le dossier qui est annexé au rapport. Pour le Département, le bilan de l'exécution du budget 2024 comparé à l'exercice 2023 présente les évolutions suivantes :

→ une progression des dépenses de fonctionnement de 4,8 M€ différenciée selon les domaines :

Solidarité sociale : + 5,3 M€ incluant les charges non rattachées à l'exercice 2023 ;

Ressources humaines : + 1 M€ ;

Infrastructures : + 0,2 M€ ;

Solidarités territoriales : - 0,3 M€ ;

Ressources internes : - 1,4 M€.

→ des recettes de fonctionnement en hausse de + 6,3 M€ sur la base :

- d'une augmentation des produits TSCA , frais de gestion TFPB ;

- d'une stabilité des produits fraction TVA, DGF ;

- une baisse des DMTO et du fonds de péréquation ;
- de la régularisation 2021/2022/2023 des compensations Ségur de la Santé.

➔ au niveau de l'investissement de 37 M€ avec des réflexions engagées quant à l'orientation et priorisation de certains projets bâtimentaires notamment.

Le résultat final fait ressortir le maintien de bons équilibres budgétaires :

- une épargne brute d'un niveau élevé de 27,6 M€ (26 M€ en 2023) ;
- une dette maîtrisée dont l'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 40 030 K€ pour 38 562 K€ en 2023 (+ 1 468 K€) avec une capacité de désendettement maintenue à 1,5 années ;
- un excédent final de 2,3 M€.

Il est également important de signaler :

- que les changements de fonction résultant du passage à la nomenclature M 57 perturbent les comparaisons de données ;
- qu'en programmation des modifications du budget 2025 (vote par nature et refonte des autorisations de programme en imputation réglementaire), l'exécution 2024 se caractérise pour la 2ème année consécutive par le non rattachement des charges à l'exercice, la clôture de toutes les AP et l'absence de crédits reportés.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça, d'abord, sur la question des rattachements que nous avons évoqués plusieurs fois ?

Monsieur Jean-Louis BRUN

Dans la présentation, il n'y a pas le détail des dépenses, hormis pour les Jeux olympiques et paralympiques. Alors, ma question, porte sur ce sujet-là. En page 140, j'ai besoin d'un éclaircissement. Je suis obligé de le lire, je suis désolé. La logistique et mise en œuvre, donc réservation de places, dossiers d'inscription, etc...en totale gratuité pour les jeunes et encadrants représentent un budget de 95 253 euros pour la direction de la communication, complété du coût du personnel mobilisé sur l'opération, soit un bilan final de 136 101 euros. Alors, tel que c'est présenté, on ne sait pas si les 136 101 euros sont le total ou si le coût total c'est 136 000 € plus 95 000 €.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Le service des finances ?

Madame Annie FAGES, Cheffe du service des affaires financières

Le coût total, c'est 136 000 €. 95 000 € de dépenses plus 40 000 € de ressources humaines.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Alors, il est très étonnant qu'on rattache des ressources humaines, puisqu'elles sont en interne, sur cette opération-là. Je me permets d'insister, parce qu'effectivement, il y a eu une mèche allumée, comme je l'ai dit l'autre jour au dernier Conseil départemental et je voulais juste

rappeler qu'en fait le coût du passage de la flamme dans le département c'était 180 000 € et que le Président nous a annoncé en fait un coût total dépassant les 200 000 €. Je constate simplement que ce n'est pas le cas.

Madame Annie FAGES, Cheffe du service des affaires financières

C'est vrai que les coûts RH ont été ajoutés mais le coût de toutes les factures des déplacements et des hébergements c'est 95 000 € pour une enveloppe qui était de 120 000 €.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Donc on est bien en dessous le budget prévisionnel. Les coûts RH ne rentrent jamais, en théorie, dans des comptes administratifs rattachés à une opération.

Enfin, il faut être clair avec ce qu'on présente. Alors, effectivement, il y a des effets de communication qui sont faits et je constate qu'ils ne reposent pas sur des éléments objectifs.

Monsieur Robert AIGOIN

Vous venez de voter, pour ceux qui l'ont voté, le procès verbal de la fois dernière sur lequel vous avez les informations qu'est en train de soulever Jean-Louis BRUN sur les JO. Ça a été dit publiquement. Donc on reprend publiquement qu'il y a quand même une présentation faussée des Jeux olympiques par M. le Président lors de la dernière séance publique.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Le Président n'est pas là pour vous répondre et je ne sais pas sur quelle base vous parlez exactement. Je n'ai plus en tête exactement le débat de la dernière fois. Là, moi, je vous parle du compte administratif, je vous ai donné les chiffres des comptes administratifs 2024. Donc, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ?

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 7 abstentions.

(retour en séance de M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental)

Rapport 902 - Budget : affectation du résultat de fonctionnement 2024

Après la validation du compte administratif du budget principal, il vous est proposé de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Les trois budgets annexes se soldent en équilibre de fonctionnement par la couverture de leur déficit par le budget principal. Leurs excédents respectifs d'investissement de clôture, repris par anticipation, ont été portés en recette d'investissement à la décision modificative n°1. L'affectation du résultat concerne donc le seul budget principal avec le compte administratif 2024 qui se solde par :

- un excédent de fonctionnement de : + 16 519 337,25 €
- un déficit d'investissement de : - 14 199 119,91 €

Il vous est proposé d'affecter le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement du

budget principal de 16 519 337,25 € ainsi qu'il suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 14 199 119,91 €.
- report en section de fonctionnement : 2 320 217,34 €.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci, Monsieur POURQUIER .

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions, des abstentions ? L'affectation du résultat est faite.

Rapport 903 - Budget : Modification des autorisations de programmes à la DM2

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Préalablement au vote de la décision modificative n°2, il vous est proposé de procéder aux modifications/rephasages des crédits des autorisations de programmes (AP).

- Montant des AP avant DM n°2 : 226 714 057,00 €
- Mouvement en DM n°2 : 2 444 846,57 €
- Montant des AP après DM n°2 : 229 158 903,57 €

A la suite de ces modifications, les crédits de paiement 2025 s'élèveront à 40 730 380 € soit + 3 196 380 €.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Rapport 904 - Budget : Décision modificative budgétaire n° 2

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Pour rappel la décision modificative n° 1 a concerné les seuls budgets annexes. La décision modificative n°2 soumise à votre examen a pour objet :

- pour le budget principal : la reprise des résultats de la gestion 2024, le rephasage des crédits d'investissement selon l'avancée des projets et l'ajout de crédits de fonctionnement.
- pour les budgets annexes : un complément de crédits de fonctionnement (LDA) et l'ajustement de lignes budgétaires par mouvements neutres en chapitres ou articles.

Concernant le budget principal, la section d'investissement est augmentée, en dépenses et en recettes de 18 043 137,91 € dont 14 199 119,91 € de reprise du déficit de clôture 2024.

En dépenses, elle est augmentée de 3 196 380 € de crédits sur autorisations de programme, avec des enveloppes rephasées ou abondées, selon l'avancement des projets, qui concernent :

- Les bâtiments : + 726 380 €
- L'Informatique et Numérique : + 470 000 €
- La Solidarité Territoriale : + 2 000 000 €
- Les crédits hors autorisation de programmes et d'ordre : + 647 638 €

Les recettes qui assurent l'équilibre budgétaire, outre l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, proviennent :

- du Fonds de compensation de la TVA : + 603 750 €
- de nouvelles notifications de subventions : + 1 070 029 €
- des amendes radars : + 70 000 €
- des opérations sous mandats : + 8 670 €
- des opérations d'ordre : + 2 091 569 € dont 1 791 569 € de virement de la section de fonctionnement

Concernant le budget principal, la section de fonctionnement est augmentée de 4 100 000 €.

Les dépenses répondent aux besoins suivants :

- Solidarité sociale : + 500 000 €
- Informatique et Numérique : + 275 000 €
- Moyens généraux : + 63 000 €
- Ressources Humaines : + 196 603 €
- Développement Éducatif et Culturel : + 288 950 €
- Affaires Juridiques : contentieux en cours : + 40 000 €
- Bâtiments : + 40 000 €
- Finances : + 904 878 €
- Virement à la section Investissement : + 1 791 569 €

Les recettes suivantes permettent l'équilibre budgétaire :

- Excédent de fonctionnement reporté : 2 320 217 €
- DMTO Lozère et TADE : 1 000 000 €
- Dotation globale de fonctionnement : 561 565 €

- Ressources humaines : 309 528 €
- Ressources humaines – Régularisation pension civile : 196 603 €
- Subventions/Participations : 270 708 €
- Dotation transfert compensation exonération TFPB : 40 452 €
- FCTVA : 35 000 €
- Fraction TVA CVAE : 24 181 €
- Fraction TVA TFPB : -539 337 €
- DCRTP : -73 652 €
- Taxe aménagement : -40 000 €
- IFR : -5 266 €

Pour le laboratoire départemental d'analyses, l'émergence d'une nouvelle épizootie FCO conduit à abonder par précaution la ligne « Produits pharmaceutiques » pour l'achat de kits d'analyse. Les crédits « affranchissement » sont ajustés en prélevant sur le carburant et l'entretien des véhicules. La compensation État dans le cadre du SIEG (BP : 200 K€) est ramenée à 157 K€ (solde 2024 : 72 K€ + acompte 2025 : 85 K€).

Pour l'aire de la Lozère et le Domaine de Boissets, les mouvements de fonctionnement sont neutres.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur POURQUIER pour cette DM. Donc, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Des oppositions ? Des abstentions ? La DM est votée.

Rapport 905 - Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Il est demandé d'approuver, pour faire face aux besoins de la collectivité, les mouvements sur les emplois budgétaires suivants :

Créations de postes :

- 6 postes d'adjoint technique (dont 4 postes suite à des départs à la retraite le 1er septembre 2025 et 1 poste suite à un départ à la retraite le 1er octobre 2025) ;
- 1 poste d'adjoint administratif ;
- 2 postes de technicien (dont 1 poste suite à un départ à compter du 1er août 2025) ;
- 1 poste d'attaché

Suppression de postes :

- 1 poste d'adjoint administratif ;
- 1 poste d'infirmier en soins généraux ;
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
- 1 poste de biologiste, vétérinaire, pharmacien hors classe ;
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe ;
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe des EE.

A la suite de la réussite au concours d'un agent, il convient de supprimer un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle et d'ajouter la création d'un poste de conseiller socio-éducatif. Le tableau des effectifs actualisé sera joint à la délibération. Il conviendra d'entériner le tableau des effectifs à la date du 1er juillet 2025.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur POURQUIER. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces évolutions. Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Motion de défense du volontariat et de notre modèle de sécurité civile

Je vous propose de terminer avec la motion de défense du volontariat de notre modèle de sécurité civile. On a copié-collé une motion qui a été prise au niveau du congrès régional des unions des sapeurs-pompiers. Nous vous proposons cette motion pour essayer de soutenir notre modèle français de sapeurs-pompiers. Je sais pas si vous voulez qu'on la relise ?

Monsieur Francis GIBERT

On l'a reçue également dans les mairies.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Bien, on va peut-être la passer à la presse qui pourra s'en saisir.

Donc, sur ce projet de délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Donc cette motion est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

On clôture ainsi cette séance du 24 juin. Donc rendez-vous pour ceux qui veulent manger rapidement au Provençal.

Le Président du Conseil départemental

Le secrétaire de séance



Laurent SUAU

Denis BERTRAND

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**Réunion du 24 juin 2025****(séance de 11 h)****Table des matières**

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Appel		2
Départ de Mme CLUZEL		3
Discours du Président		6
Diverses prises de parole :		
Monsieur Jean-Louis BRUN		12
Monsieur Patrice SAINT-LEGER		14
Monsieur Robert AIGOIN		16
Madame Johanne TRIOULIER		18
Monsieur François ROBIN		19
Monsieur Jean-Paul POURQUIER		20
Madame Guylène PANTEL		21
Approbation du procès-verbal des débats du 4 mars 2025		33
Rapport 906	Avis à donner sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) 2025-2030 du SDIS 48	23
Rapport 100	Démographie médicale : aide à la prospection de médecins généralistes	33
Rapport 101	Politiques territoriales : animation territoriale au titre du programme LEADER	35
Rapport 200	Politique jeunesse : Conseil Départemental des Jeunes 2ème mandat, modification du règlement	35
Rapport 300	Solidarité Sociale : Actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS)	35
Rapport 600	Eau potable : élaboration d'un nouveau schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable (SDDAEP) pour la Lozère	36
Rapport 800	Tourisme : évolution du dispositif Fonds d'Aide au Tourisme	37
Rapport 900	Budget : approbation des comptes de gestion 2024	38

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Rapport 901	Budget : approbation des comptes administratifs 2024	39
Rapport 902	Budget : affectation du résultat de fonctionnement 2024	41
Rapport 903	Budget : Modification des autorisations de programmes à la DM2	42
Rapport 904	Budget : Décision modificative budgétaire n° 2	42
Rapport 905	Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation	44
Motion de défense du volontariat et de notre modèle de sécurité civile		45